



CAZIN
PERROCHAUD
association



Projet d'établissement 2016/2020



MECS La Forestière

Maison d'Enfants à Caractère Social

Organisme Gestionnaire :

Association Cazin-Perrochaud

42 avenue Charles Roussel

62600 Berck-sur-Mer

Tél : 03 21 89 17 20

Mail : association@cazinperrochaud.fr

MECS La Forestière

Le Mont de Thune

62360 Baincthun

Tél. : 03 21 91 78 57

forestiere@cazinperrochaud.fr

Projet de service 2016 / 2020

Berck-sur-Mer le 25 mai 2016 – Mise à jour Mars 2020

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Mars 2015, le Conseil d'Administration de l'Association Cazin Perrochaud a adopté à l'unanimité le projet associatif 2015-2020.

Il précise les ambitions politiques et stratégiques pour les cinq prochaines années et ce faisant il décline les grandes orientations voulues par les membres de l'Association indiquant en même temps le positionnement de l'Association quant à son avenir et son développement.

Ce travail d'élaboration du projet associatif associant le conseil d'Administration et la Direction Générale était nécessaire pour deux raisons.

D'une part, la compilation des projets des établissements et services de l'Association ne saurait servir de projet à l'Association.

D'autre part, ce projet constitue le socle nécessaire aux projets des établissements et services.

En effet, les projets des établissements et services sont la traduction et la mise en œuvre des orientations politiques de l'Association.

C'est ainsi que le présent projet a été élaboré en cohérence avec les objectifs et les principes du projet associatif et les valeurs que ce projet énonce.

Ce projet d'établissement fixe pour les cinq prochaines années les orientations de l'établissement. Il met en cohérence les projets thérapeutique, éducatif, pédagogique et les articule avec les projets personnalisés des personnes accueillies.

Porteur de sens, le projet d'établissement, est un support à la communication interne auprès des professionnels et des personnes accueillies et externe auprès des familles et des partenaires.

En terme méthodologique, son élaboration est le fruit d'une démarche participative associant dans un comité de pilotage les professionnels, les familles et les bénévoles que sont les administrateurs.

Il était essentiel que ce projet d'établissement soit le reflet de la réalité de l'établissement, de ses activités et de sa dynamique.

Son adoption en Conseil d'Administration en fait un outil de travail donnant à l'ensemble des professionnels une visibilité des objectifs que l'établissement se fixe.

**Eric NANINCK,
Directeur Général**

INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1 : L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ASSOCIATION	6
1.1 <u>HISTORIQUE DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE ET DE L'ETABLISSEMENT</u>	6
1.2 <u>LE PROJET DE L'ASSOCIATION CAZIN-PERROCHAUD</u>	10
CHAPITRE 2. LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	13
2.1 <u>REGLEMENTATIONS ET REPERES JURIDIQUES</u>	13
2.2 <u>AGREMENTS ET HABILITATIONS</u>	14
CHAPITRE 3. LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE	16
3.1 <u>LES BESOINS DU TERRITOIRE</u>	16
3.2 <u>LE PUBLIC ACCUEILLI : CARACTERISTIQUES, EVOLUTION ET PARCOURS DE VIE</u>	16
3.3 <u>EXPRESSION, PARTICIPATION DES USAGERS</u>	19
3.4 <u>EXPRESSION, PARTICIPATION ET RELATIONS AVEC LA FAMILLE ET L'ENTOURAGE</u>	20
CHAPITRE 4. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION	23
4.1 <u>L'OFFRE DE SERVICE</u>	23
4.2 <u>LES MODALITES D'ADMISSION</u>	24
4.3 <u>L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE ET DES PRESTATIONS</u>	26
4.4 <u>LES MOYENS MATERIELS</u>	39
4.5 <u>ANCRAGE DES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE</u>	40
CHAPITRE 5. LES PRINCIPES D'INTERVENTION	44
5.1 <u>LE POSITIONNEMENT ETHIQUE</u>	44
5.2 <u>LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONELLES</u>	44
5.3 <u>LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA BIENTRAITANCE</u>	45
CHAPITRE 6. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES	50
6.1 <u>L'ORGANIGRAMME</u>	50
6.2 <u>LES FONCTIONS ET DELEGATIONS</u>	51
6.3 <u>LES COMPETENCES ET QUALIFICATIONS MOBILISEES</u>	51
6.4 <u>LA DYNAMIQUE DE TRAVAIL EN EQUIPE</u>	55
6.5 <u>L'INTERDISCIPLINARITE</u>	58
6.6 <u>LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS</u>	59
6.7 <u>LE TRAVAIL EN RESEAU</u>	62
6.8 <u>L'EVALUATION ET L'EVOLUTION DES PRATIQUES</u>	63
CHAPITRE 7. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION ET DE DEVELOPPEMENT	65
7.1 <u>LES PISTES D'AMELIORATION</u>	65
7.2 <u>LES ACTIONS A METTRE EN PLACE</u>	66
CONCLUSION	68

INTRODUCTION

Au-delà de la réponse à une obligation légale (la loi n°2002-2 et le Code de l'Action Sociale et des Familles), la réécriture du projet d'établissement constitue un temps fort dans la vie d'une structure ou d'un service car elle est aussi une démarche de rassemblement, de mobilisation des forces dans un même sens connu de tous.

Le projet d'établissement décline la mise en œuvre d'actions précises, cohérentes, articulées entre elles, répondant aux besoins :

- des enfants accueillis
- de son environnement

Il s'inscrit dans le prolongement du projet associatif en cohérence avec les valeurs associatives énoncées.

Il est un fil conducteur pour les cinq années à venir et rend lisibles nos actions tant pour nos partenaires que pour les familles.

Un comité de pilotage pluripartenarial a été mis en place. Celui-ci s'est réuni régulièrement tout au long de l'année 2015.

Le travail conduit s'est appuyé en particulier sur les écrits du précédent projet, les conclusions des évaluations internes et externes réalisées et la notion d'individualisation de l'accompagnement de la personne accueillie.

Evelyne DUROT
Directrice par intérim de la MECS



Projet

d'établissement
2016/2020



CHAPITRE 1

L'histoire et le projet de l'Association

CHAPITRE 1 : L'histoire et le projet de l'Association

1.1 Historique de l'organisme gestionnaire et de l'établissement



La création

Cet établissement destiné à accueillir des enfants de 3 à 14 ans, est créé en 1892 par la Congrégation des Sœurs Franciscaines missionnaires de Notre Dame.

Au printemps de 1893, les sœurs prennent à bail la totalité du Grand Hôtel situé en façade de mer.

L'activité médicale de CAZIN-PERROCHAUD de 1900 à 1975



De 1900 à 1914, l'activité de l'Hôpital CAZIN progresse rapidement, les entrées de malades sont de plus en plus nombreuses. En 1913, 457 enfants sont admis, et 300 autres demandes doivent être refusées.

Suite aux différentes périodes de guerres, l'Hôpital est réouvert avec 300 lits sous

l'impulsion du Docteur FOREST DE FAYE et des religieuses.

Pendant 20 ans des travaux importants se succèdent pour améliorer l'hôpital qui prend le nom d'Institut CAZIN PERROCHAUD avec la construction d'un bloc opératoire, d'une salle des fêtes et d'une salle de rééducation.

Du médical au médico-social de 1975 à 1989



Le 10 décembre 1975 est créée l'Association pour la gestion et le développement de l'Institut CAZIN PERROCHAUD.

Cette même année, 24 places d'Education Motrice sont installées par reconversion de lits de sanatorium.

La capacité de l'Institut d'Education Motrice (IEM) augmente. 24 places supplémentaires sont créées en 1977 puis 12 autres en 1979. En 1983, l'Institut CAZIN PERROCHAUD connaît une situation économique difficile suite à une décision des autorités algériennes de rapatrier leurs ressortissants.

Les discussions avec les autorités de contrôle permettent d'engager une procédure de reconversion totale, en abandonnant toutes les activités sanitaires au profit d'activités

médico-sociales, en réponse aux besoins des usagers, et en complémentarité avec les établissements du secteur.

C'est ainsi que le 31 décembre 1984 le service chirurgical cesse définitivement ses activités, suivi en 1989 par le service de rééducation et réadaptation fonctionnelle.

L'activité médico-sociale de 1990 à 2006

Dans le même temps, l'Institut CAZIN PERROCHAUD, rompt avec sa spécificité de prise en charge des enfants et adolescents, ouvre une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ainsi qu'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour adultes lourdement handicapés. Puis il reconvertit son secteur « enfants » en créant un Centre d'Education et de Soins Spécialisés pour Enfants Polyhandicapés (CESSEP).

L'IEM, dont la capacité est portée à 128 places, connaît des délocalisations successives avec la création de 3 structures de semi-internat de 20 places : Audruicq en 1989, Leforest en 1990 et Boulogne sur mer en 1993.

En 1994, s'ouvre à Berck le Service d'Accompagnement à l'Habitat (SAH) Au Gré du Vent, résidence composée de 20 logements autonomes pour personnes en situation de handicap moteur.

En 1995, la fusion-absorption de l'Association de Gestion d'Etablissement Spécialisé dans la petite enfance (AGESPE) gérant la pouponnière et la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Baincthun amène l'Association à prendre la dénomination d' « **Association CAZIN PERROCHAUD** »

En 1998, l'Association se dote d'un Centre de formation.

En 2002, l'Association prend la décision de quitter la rue du Grand Hôtel regroupant l'ensemble de ses activités au profit de constructions neuves implantées sur Berck. C'est ainsi que sont ouverts le CEM Thalassa, le CESSEP Le Rivage, la MAS La Dune au Vent et le FAM Equinoxe.

En 2006, l'Association décide la création du service associatif « Multiservices » dont la mission principale est d'assurer le transport des usagers.

De 2007 à aujourd'hui

L'Association est marquée par la fermeture de la pouponnière à Baincthun sur décision de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Cependant, l'activité du secteur social se développe avec l'ouverture du Dispositif d'Accompagnement à la Parentalité (DAP) à Baincthun.

Au cours de cette période, le secteur « enfants » connaît une restructuration, diversifiant les champs d'activité de l'Association :

- En 2007 :
 - Création de 12 places de Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD) par redéploiement de moyens
- En 2009 :
 - Création du Département Enfants pour centraliser les fonctions administratives et de direction des établissements enfants
 - Augmentation de la capacité du SESSAD de 12 à 20 places par allocation de moyens nouveaux
- En 2011 et 2012

- Création de 55 places de SESSAD sur 3 antennes géographiques (Berck, Boulogne et Leforest) par redéploiement de moyens
- Regroupement du CEM Thalassa et du CESSEP Le Rivage et ouverture d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) après accord de l'ARS suivant l'échéancier ci-dessous :
 - Par redéploiement de moyens :
 - En janvier 2013 création de l'IEM Les 3 Moulins sur le site du CEM Thalassa
 - En janvier 2014, sur le site du CESSEP Le rivage, ouverture de l'ITEP L'Escale pour 10 places de semi internat, 18 places d'internat et 12 places de SESSAD
 - Par allocation de moyens nouveaux :
 - En octobre 2015, ouverture de 9 places supplémentaires d'internat ITEP.

Ces établissements sont regroupés en trois départements :

- Département Enfants
- Département Adultes
- Département Social

Ces départements correspondent à la centralisation des fonctions de direction administrative des établissements qui y sont rattachés.

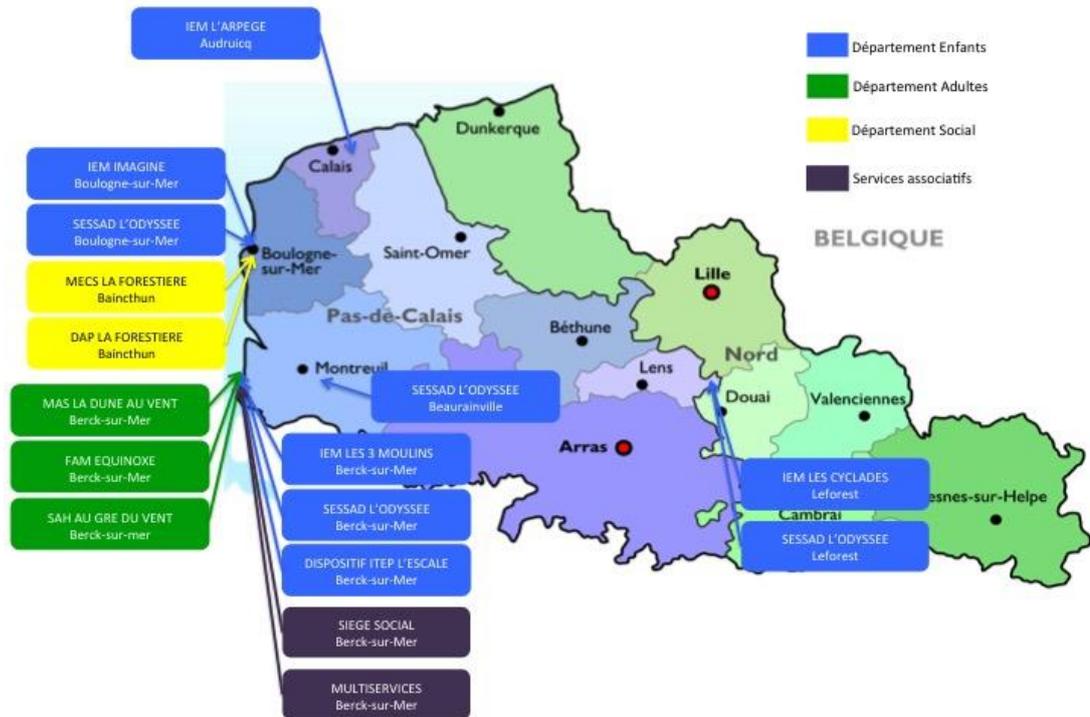
C'est au cours de cette période que le Siège social de l'Association s'installe dans les locaux de l'avenue Charles Roussel de Berck sur Mer.

L'Association en 2015

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration de 25 membres. Chaque Département a à sa tête un Directeur. Chaque établissement est administré par un adjoint de direction, relais de proximité du Directeur.

Les établissements gérés par l'Association sont implantés sur le département du Pas-de-Calais tels que présentés ci-après.

Carte des établissements et services de l'Association



La MECS La Forestière de 1987 à aujourd'hui :

Ouverte en 1987, la maison d'enfants la Forestière entre dans l'Association en 1995 suite à la fusion fusion-absorption avec l'Association de Gestion d'Etablissement Spécialisé dans la petite enfance (AGESPE).

A ce jour La Forestière dispose d'un agrément pour accueillir 8 enfants de 0 à 6 ans en internat.

L'établissement fait partie du Département Social géré par l'Association Cazin-Perrochaud.

1.2 Le projet de l'Association Cazin-Perrochaud

Au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 mars 2015, les membres de l'Association ont adopté leur projet associatif.

Ce projet a défini les valeurs de l'Association et place la personne accueillie au centre du dispositif.

Il ressort de ce travail un élément fondamental de l'implication des Administrateurs de l'Association qui consiste à :

Accueillir et Accompagner l'utilisateur

Pour ce faire, les administrateurs de l'Association ont formalisé les valeurs ci-dessous comme étant celles qui expliquent leur implication en tant que bénévoles.

L'Association Cazin Perrochaud est une association laïque permettant à chacun de trouver sa place dans le respect de ses différences et pour cela elle s'astreint à :

- Assurer la protection des usagers
- Rejeter toutes formes de violence et discrimination
- Favoriser l'expression de chacun
- Concilier la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous

L'Association dans tous les domaines de son objet social a pour objectifs de :

- Œuvrer avec bienveillance
- Agir avec cohérence
- Accomplir sa mission avec transparence dans le respect des droits de chacun
- Développer des règles de fonctionnement démocratique en tenant compte de la pluralité de ses interlocuteurs

L'Association s'engage à :

- Développer des organisations et procédures de qualité afin d'optimiser le service rendu aux usagers
- S'inscrire dans le travail en réseau afin d'enrichir et de diversifier ses réponses
- Militer pour engager des actions innovantes et adaptées à ses missions sociales et médico-sociales
- Promouvoir des démarches partenariales dans le respect de sa philosophie, et de ses finalités.

Le projet associatif en précisant ces valeurs et finalités invite chacun des acteurs de l'Association tant bénévoles que professionnels à se les approprier.

Ainsi les valeurs associatives constituent les valeurs fondamentales de l'Association auxquelles se réfère l'établissement. Elles sont une des références permettant aux équipes de préciser leurs principes d'interventions. Il est nécessaire d'assurer la

cohérence entre les principes d'interventions de l'établissement et les valeurs de l'Association.

Au-delà de la définition des valeurs, le projet associatif demande aux établissements de s'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour réaliser leurs missions et atteindre leurs objectifs.

Enfin le projet associatif fixe les orientations communes à l'ensemble des établissements et services notamment au regard :

- des personnes accueillies,
- de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité,
- de la gouvernance associative
- des perspectives et développement.



Projet

d'établissement
2016/2020



CHAPITRE 2

Les missions de l'établissement

Chapitre 2. Les missions de l'établissement

La MECS « La Forestière » assure l'accueil d'enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance afin de les protéger et de préserver leurs droits à l'éducation en raison des difficultés temporaires ou plus durables que rencontrent leurs parents.

A ces fins, « La Forestière » offre aux enfants un accompagnement quotidien, dans un cadre chaleureux et bienveillant dont le but vise la protection physique et morale et une socialisation et un épanouissement.

L'enfant trouve à « La Forestière » les conditions propices répondant aux besoins de santé, de sécurité, d'équilibre psychique et affectif, d'éducation et de prévention et de protection.

Les liens familiaux, dans le respect du droit des parents doivent être maintenus ou recréés, sauf situation où l'intérêt premier de l'enfant ne saurait être préservé.

•

2.1 Règlements et repères juridiques

La déclaration universelle des droits de l'enfant du 20 novembre 1959
Le Code Civil avec ses articles 375 à 375-8 relatifs à l'Enfance en danger
Le CASF avec l'article L312-1
Le décret 2001-230 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans
La loi du 2 janvier 2002-2 (n° 2002-2) rénovant l'action sociale et médico-sociale
La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'Enfance.
La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance
Le Conseil Départemental et le Pacte des Solidarités (schéma départemental) qui décline notamment la politique « enfance/famille ».
La Charte de la personne accueillie

Au-delà des textes de loi ci-dessus, l'établissement s'appuie sur les RBPP établies par l'HAS et sur le rapport de la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance pour mener à bien ses missions. On notera pour notre champ d'intervention, les recommandations suivantes :

- ✚ « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre.
- ✚ Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service
- ✚ Le questionnement éthique dans les ESMS
- ✚ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- ✚ Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
- ✚ L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur en cours de mesure dans le champ de la protection de l'enfance

- ✚ La conduite de l'évaluation interne dans les ESMS relevant de l'article L 312-1 du CASF
- ✚ Les attentes de la personne et le projet personnalisé
- ✚ Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'Enfance
- ✚ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- ✚ L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement
- ✚ Favoriser les articulations entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans le cadre pénal à l'égard d'un mineur
- ✚ Prendre en compte la santé des mineures/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives »

2.2 Agréments et habilitations

L'autorité de contrôle et de tarification de l'établissement est le Conseil Départemental du Pas-de-Calais qui dispose de la compétence « enfance/famille »

Le 14 mai 1987, le président du Conseil Général du Pas-de-Calais autorise la création d'une section à caractère social avec une capacité d'accueil de 8 places en internat pour enfants de la naissance à 6 ans.

Le 20 février 1995, le président du Conseil Général autorise l'Association Cazin-Perrochaud à la reprise de la gestion de la section sociale de la Forestière avec signature d'une convention annuelle.

En septembre 2009 est créée une place d'Accueil d'Urgence par redéploiement de moyens d'une place d'internat soulignant par là même l'engagement de la MECS dans les politiques publiques.

La MECS « La Forestière » est intégralement financée sous forme de dotation globale, allouée par le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.



Projet

d'établissement
2016/2020



CHAPITRE 3

Le public et son entourage

Chapitre 3. Le public et son entourage

3.1 Les besoins du territoire

Les demandes des territoires se répartissent comme suit :

Territoire	2018	2019
Boulonnais	14	13
Montreuillois	8	5
Calaisis	2	4
Autre	16	16
Total	40	50

L'analyse des demandes sur les territoires montre que sur 50 demandes (dont 12 demandes hors agrément : 11 refus car âge supérieur à 6 ans et 1 hors département), 4 admissions ont été prononcées qui proviennent du territoire Boulonnais. Le nombre d'admissions est en diminution par rapport à l'année 2018 (6).

3.2 Le public accueilli : caractéristiques, évolution et parcours de vie

La situation des enfants de l'internat avant l'admission :

INTERNAT	2017	2018	2019
Famille naturelle	8	6	2
	3*	3*	
Famille d'accueil	2	0	2

*origine famille naturelle via le secteur hospitalier

La situation des enfants avant l'arrivée sur le DAU :

INTERNAT	2017	2018	2019
Famille naturelle	5	2	2
	3*	0*	
Famille d'accueil	1	0	

*origine famille naturelle via le secteur hospitalier

L'évolution du nombre d'enfants accompagnés par année et par territoire :

Territoire	2017	2018	2019
Boulonnais	5	11	11
Montreuillois	6	0	0
Calaisis	1	0	2
Autre	6	3	0
Total	18	14	13

Au cours des 3 dernières années, le nombre d'enfants accompagnés est en diminution. La majorité des enfants accompagnés proviennent du secteur géographique du Boulonnais, celui-ci était peu représentatif en 2016.

Le nombre d'accompagnements sur le DAU est en nette diminution du fait du non-respect de la durée maximale de l'accueil fixée à 2 mois et demi. La difficulté de réorienter l'enfant sur une place internat classique ou en famille d'accueil faute de place disponible explique l'augmentation de la durée d'accueil sur le dispositif.

Le nombre d'accompagnements est en diminution du fait de la difficulté à réorienter l'enfant pour répondre à son projet de vie. Enfin l'évolution de la provenance géographique des enfants montre une représentation importante du territoire du Boulonnais en 2019 qui s'explique par une anticipation des demandes d'admission du secteur.

La tranche d'âge des enfants au moment de l'accueil :

Tranches d'âge	2017	2018	2019
0 à 18 mois	6	3	0
18 mois à 36 mois	1	2	2
3 ans à 6 ans	3	1	2

La moyenne d'âge des enfants à l'accueil :

	2017	2018	2019
Moyenne d'âge	26 mois	24 mois	38 mois

Durée moyenne de placement :

	2017	2018	2019
Durée moyenne de placement (mois)	13,6	14,5	14,33

Le tableau ci-dessus montre une stagnation de la durée de placement.

Les motifs de placement :

Les motifs du placement des enfants sont multiples. Certaines problématiques peuvent se cumuler et induire des carences éducatives et affectives chez l'enfant. Dans les motifs les plus fréquents, sont :

- Les mauvais traitements à enfant (maltraitance physique, psychologique et/ou sexuelle)
- Les violences conjugales
- Les difficultés liées à la santé mentale d'un ou des parents ou à la présence d'une déficience intellectuelle chez un ou les deux parents mettant en danger l'intégrité physique et psychologique de l'enfant
- Les difficultés familiales « socio-économiques »
- Les conduites addictives (alcool, drogue...) ne permettant plus aux parents d'assurer l'éducation et la sécurité de leur enfant
- L'incarcération d'un ou des parents
- Le défaut de soins et/ou un problème d'hygiène important
- L'impossibilité à maintenir le placement de l'enfant en famille d'accueil (problématique trop complexe)
- Les carences éducatives
- L'échec des dispositifs de maintien à domicile (AEMO*, DMAD*, ASAP*, ...)

*AEMO : Action Educative en milieu ouvert

* DMAD-DARF : Dispositif de Maintien et d'Accompagnement au domicile-Dispositif d'Accompagnement au Retour en Famille

*ASAP : Accompagnement Social et d'Aide à la Parentalité

Orientation des enfants lors de leur départ de la MECS

Orientation des enfants au départ de la MECS	2017	2018	2019
La famille d'accueil	8	2	4
La famille naturelle	0	2	0
Les autres secteurs associatifs (MECS, Village SOS, Centre)	1	2	0
Le tiers digne de confiance	1	0	0
L'adoption	0	0	0

En 2019, l'orientation principale des enfants lors de leur départ de la MECS est la famille d'accueil.

3.3 Expression, participation des usagers

La MECS accueille de très jeunes enfants qui, en fonction de leur âge et de leur développement, ne possèdent pas le langage verbal, ou n'ont pas encore acquis la capacité à exprimer des demandes ou des besoins. Parfois, il existe conjointement des difficultés parentales (carences, déficiences intellectuelles...).

Il est donc délicat, voire difficile de trouver des moyens d'expression adaptés car ils doivent au maximum favoriser la participation des usagers et de leur famille. L'équipe de la Forestière, soucieuse de cette participation, a créé des outils spécifiques à l'accueil du tout petit :

Le livret d'accueil destiné aux enfants : ce livret souhaite la bienvenue à l'enfant. Il présente l'établissement et lui permet de mieux comprendre son arrivée ainsi que le fonctionnement de la structure. Des illustrations, que l'enfant peut colorier, expliquent notamment le quotidien, les activités auxquelles il pourra participer...

La participation des enfants à leur projet : elle s'effectue au travers des synthèses et concertations trimestrielles où la présence de l'enfant peut être requise, mais également dans les différents temps du quotidien de façon plus informelle (par exemple, l'avis des enfants est recueilli en vue de l'élaboration des menus, le choix des sorties, ou du support des ateliers éducatifs collectifs).

La présence de l'enfant aux audiences : en fonction des situations, sa présence, de même que celle de ses parents, est requise par le magistrat.

La participation des enfants au choix du menu : elle s'effectue au travers de la présence des enfants en commission restauration qui se réunit deux fois par an.

La participation des enfants à l'aménagement de leur espace de vie privatif : L'enfant est sollicité dans le choix de la décoration de sa chambre. (en cours)

La participation des enfants dans les choix des activités et sorties : L'enfant est sollicité davantage dans les choix d'activités et sorties (en projet)

La participation des enfants dans l'évaluation des prestations d'accompagnement

- Mise en place d'un partenariat avec des étudiants de la section ST3S du lycée Mariette afin de créer un outil de recueil de la satisfaction des enfants (en cours)
 - Outil réutilisable permettant de faire l'évaluation régulièrement
 - Outil ludique sous la forme d'un jeu de société

3.4 Expression, participation et relations avec la famille et l'entourage

Le maintien des relations avec la famille et l'entourage est une préoccupation constante dans notre accompagnement à la maison d'enfants mais il est obligatoire qu'il se fasse dans le respect de la mesure judiciaire en cours. En effet, « *la place qui revient à chaque parent doit être déterminée et les éventuelles limites posées à l'exercice de l'autorité parentale doivent être connues des professionnels : décision judiciaire organisant l'exercice, délégation, retrait.* »¹

Dès l'admission, les parents sont invités à échanger avec les professionnels pour leur permettre d'élaborer le projet personnalisé de l'enfant. L'admission est le moment où sont abordées l'histoire familiale et la place de l'enfant dans la famille, ses habitudes de vie, et sa santé.

Les relations entre l'enfant et ses parents, ou son entourage familial proche (grands-parents, frères et sœurs...) sont toujours maintenues dans le respect de la décision administrative ou judiciaire et peuvent prendre différentes formes :

- Les appels téléphoniques,
- Les courriers,
- Le cahier de liaison parents-MECS
- Les visites des parents,
- Les visites de la fratrie,
- La possibilité des parents d'assister aux différents rendez-vous médicaux, scolaires, ...
- La possibilité des parents de participer à différents événements festifs : journée

1

associative, fête de Noël... qui sont des moments plus ludiques et des occasions plus aisées pour les parents de s'exprimer

- La participation des parents aux concertations trimestrielles, aux réunions thématiques biennuelles.

Les réunions thématiques : En vertu de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les établissements du secteur social ou médico-social sont tenus de mettre en place des instances de participation permettant l'expression des usagers. Afin de porter attention aux attentes et aux ressentis des familles, la MECS a choisi d'organiser deux fois par an des réunions thématiques en lieu et place des conseils de la vie sociale, elles ont lieu en avril/mai et octobre/novembre.

Ces réunions ont pour but de permettre aux parents de s'exprimer sur leur relation avec la structure et l'équipe pluridisciplinaire et de poser d'éventuelles questions relatives au fonctionnement général de l'établissement. L'établissement, dans la limite de ses moyens, essaie de répondre au mieux aux attentes des familles.

Ces réunions permettent également aux parents de prendre connaissance des projets éducatifs en cours et à venir menés avec l'ensemble des enfants accueillis, de visualiser les réalisations issues de ces projets (photos, dessins, tableaux, activités manuelles diverses,...), d'évoquer les enquêtes de satisfactions remplies au cours du séjour des enfants et les questions de la boîte à idées et suggestions.

La boîte à idées et suggestions : placée dans le hall d'accueil, cette boîte permet aux parents de déposer leurs remarques, leurs questions sur le fonctionnement de l'établissement, ou leurs idées sur l'accompagnement proposé à leur enfant. Cela peut être fait de manière anonyme ou non. Le contenu de cette boîte est vérifié régulièrement et les réponses sont apportées aux familles dans les plus brefs délais et repris lors des réunions thématiques.

Les enquêtes de satisfaction : elles sont remises une fois par an, au mois de septembre, aux parents dont l'enfant est présent sur la structure depuis plus de 3 mois, et leur dépouillement s'effectue lors de la réunion thématique du mois d'octobre. Suite à la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et dans le cadre de la démarche qualité, les établissements doivent mettre en place des enquêtes de satisfaction auprès des usagers et de leur famille. C'est pourquoi, aujourd'hui dans un souci d'adapter au mieux nos prestations nous demandons aux parents de remplir ce questionnaire afin de connaître leurs impressions et leurs attentes concernant la maison d'enfants. Ce questionnement peut être rempli de manière anonyme et déposé dans la boîte à idées et suggestions. Un accompagnement personnalisé est proposé aux parents ayant des difficultés au niveau de la lecture, de l'écriture ou encore de la compréhension.



Projet

d'établissement
2016/2020

CHAPITRE 4

La nature de l'offre de service et son organisation



Chapitre 4. La nature de l'offre de service et son organisation

4.1 L'offre de service

La MECS fonctionne en internat complet. Elle accueille des enfants de la naissance à 6 ans.

Elle leur permet de se « poser », d'avoir rapidement un cadre rassurant dans un environnement adulte bienveillant et de bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire de par la présence sur le site d'un plateau technique spécifique dédié à l'accueil de la petite enfance.

1. L'accueil de l'enfant en internat

Il s'agit d'un accueil à temps complet avec maintien ou non du lien familial, selon la décision du magistrat pour enfant.

L'accueil en établissement permet, au regard de sa dimension et de son cadre sécurisant, maternant et contenant, d'offrir à l'enfant les conditions optimales pour l'aider à se reconstruire et grandir avec son histoire.

2. Le dispositif d'accueil d'urgence

Il s'agit d'un accueil sollicité par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un protocole règlemente ce Dispositif d'Accueil d'Urgence (DAU) et ses modalités de mise ne oeuvre.

L'équipe apporte à l'enfant, dès l'accueil, une attention chaleureuse et bienveillante pour atténuer la souffrance liée à la séparation brutale d'avec sa famille.

Les conditions d'admission sur le DAU sont d'accueillir, sans délai, un mineur confié à l'ASE ou de réorienter un mineur déjà confié à l'ASE, en raison d'une situation de crise. Pour autant, ne relèvent pas du dispositif : les mineurs étrangers isolés, l'accueil 72h.

La durée d'accueil est fixée à **2 mois maximum**, éventuellement prolongée de 15 jours en fonction du projet d'orientation du mineur. Sauf dérogation du Conseil Départemental, l'accueil dans le dispositif d'urgence ne pourra donc pas excéder 2 mois et demi.

Le déroulement de l'accueil de l'enfant respecte des étapes successives :

- L'accueil,
- La rencontre dans les 3 jours suivants l'accueil (J+3) : où sont présents le référent socio-éducatif, l'enfant, les parents et l'équipe pluridisciplinaire et si possible la présence du psychologue de l'établissement,
- La phase d'observation et d'évaluation,
- La première synthèse a lieu à la fin du premier mois (J+30) pour définir

une proposition d'orientation (retour en famille naturelle, orientation en établissement ou famille d'accueil, intégration du même lieu d'accueil, mise en place d'un réseau) en présence de l'équipe de la Forestière, du chef de service MDS, du RSE et des parents. Les écrits des professionnels sont remis aux représentants du Conseil Départemental.

- La phase de préparation au nouveau lieu d'accueil
- La seconde synthèse a lieu à la fin du deuxième mois (J+60) pour acter le projet de sortie de l'enfant à l'issue du dispositif d'accueil d'urgence
- La sortie du dispositif

4.2 Les modalités d'admission

Le séjour à la MECS est une étape de la vie de l'enfant et s'inscrit dans son histoire.

L'accompagnement de l'enfant et de sa famille s'envisage donc dès la préparation à l'accueil.

Au-delà d'un lieu d'hébergement, la MECS est un lieu où l'enfant doit poursuivre son développement.

La préparation à l'accueil et l'accueil

Dans la mesure du possible, l'accueil d'un enfant nécessite une adaptation progressive pour préparer au mieux son arrivée et atténuer l'impact de la séparation.

Modalités de la préadmission :

La préadmission permet à l'équipe de la MECS et à l'Aide Sociale à l'Enfance de vérifier la pertinence de la demande au regard des critères d'admission, des prestations délivrées par la MECS et de la réponse au projet de vie de l'enfant. La préadmission permet de :

- Reformuler les attendus du juge s'il s'agit d'une ordonnance de placement provisoire et si l'audience a déjà eu lieu.
- Faire connaissance avec la famille ou la famille d'accueil, évoquer son histoire et les motifs du placement.
- Présenter la composition de l'équipe et les prestations d'accompagnement de la MECS
- Recueillir les informations administratives, juridiques et médicales de l'enfant.
- Mettre en place un temps d'observation de l'enfant au sein du groupe de vie
- Dédramatiser la notion de placement aux yeux des parents et de l'enfant en :
 - ✘ Verbalisant, par des mots simples leur histoire et leur situation,
 - ✘ Reconnaisant les parents en tant que parents quelles que soient les raisons de la séparation,
 - ✘ Accompagnant ces derniers sans porter de jugement.

Dans le cas d'un accueil administratif, la famille reste décisionnaire dans le choix du lieu d'accueil et de la durée de placement.

L'admission :

Premier temps fort de l'accueil de l'enfant, l'admission offre l'opportunité à l'équipe de :

- Échanger avec la famille sur ses habitudes de vie (rituels par exemple, jouets préférés, apport de vêtements personnels, sommeil, habitudes alimentaires, suivi de santé...). Celles-ci sont consignées avec un professionnel de la M.E.C.S. et le parent dans un document spécifique.
- Remettre à la famille les différents documents qui constituent le dossier d'admission tels que : le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le contrat initial de séjour. C'est lors d'une nouvelle rencontre quinze jours plus tard que ces documents sont complétés et co-signés avec la famille.
- Faire visiter l'établissement à l'enfant et à sa famille et ainsi se familiariser avec son lieu de vie.
- Donner à l'enfant le livret d'accueil adapté à son âge et l'accompagner dans la découverte et la compréhension de celui-ci.
- Mettre l'accent sur les compétences des parents en les mettant au cœur de la construction du projet de leur enfant.
- Définir avec le référent socio-éducatif et la famille, en adéquation avec la décision judiciaire, des temps de visites et d'hébergements à domicile.
- Élaborer le projet initial avec le référent socio-éducatif, les parents, et l'équipe pluridisciplinaire. Le projet initial est intégré au contrat de séjour.

4.3 L'organisation interne de l'offre de service et des prestations

4.3.1 Les objectifs globaux de prestation :

La Maison d'Enfants offre un lieu bienveillant avec des repères stables dont les objectifs s'organisent autour de 3 dimensions :

Vis-à-vis de l'enfant, il s'agit de :

- prendre en compte ses besoins dans le cadre de projets personnalisés au travers d'évaluations du comportement et du développement psychoaffectif de l'enfant (bilans pluridisciplinaires),
- l'aider à mieux vivre la séparation grâce à une action quotidienne, à un travail éducatif, pédagogique et thérapeutique, un travail autour de la socialisation et de la scolarisation. La petite dimension de la structure permet d'apporter à l'enfant un environnement maternant et sécurisant favorisant la relation affective.
Les troubles de l'attachement et de la personnalité trouvent une réponse dans l'accompagnement pluri professionnel.
- préparer, selon le projet, son retour en famille, son départ en famille d'accueil, en famille d'adoption ou vers un autre établissement.

Vis-à-vis des parents, il s'agit de :

- faire respecter le cadre de la mesure de placement et de protection,
- leur permettre d'exercer leurs droits et leurs devoirs de parents pendant le placement.
- Avoir un dialogue en toute transparence avec la famille pour établir une relation de confiance
- Les associer au projet personnalisé de leur enfant.
- Maintenir des liens indispensables à l'évolution et à l'avenir de l'enfant, tout en respectant les attendus du jugement.
- Les préparer à un retour éventuel de leur enfant à chaque fois que cela est possible.

A l'égard des référents socio-éducatifs, il s'agit de :

- Développer un travail de partenariat en élaborant et en validant conjointement le projet de l'enfant et l'accompagnement de sa famille tout au long de son parcours à la MECS, dans une volonté de sécuriser le parcours de l'enfant tel que le préconise les textes issues de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance.
- Émettre un avis argumenté sur le type d'orientation correspondant le mieux à la situation de l'enfant.

4.3.2 L'accompagnement de l'enfant pendant le séjour

4.3.2.1. Le projet de soins

Suivi de santé de l'enfant à la M.E.C.S

Dès l'accueil de l'enfant se mettent en place un examen médical d'entrée puis un suivi de santé. Les bilans ou suivis médicaux et/ou paramédicaux sont prescrits par le médecin lors de cet examen.

Le dossier de soins :

Il rassemble les documents utiles au suivi de santé de l'enfant, à savoir :

- Le carnet de santé
- L'autorisation d'opérer signée par les parents
- L'autorisation de soins
- Le registre où sont repris l'examen d'entrée et l'examen de sortie
- Le classeur « suivi de santé » où chaque consultation, chaque traitement est repris ainsi que la validation de l'administration de celui-ci.
- Les ordonnances sont conservées (sur chacune de celles-ci le médecin autorise le personnel à préparer et à administrer le traitement).
- Les comptes rendus médicaux
- Le classeur de l'enfant où sont consignés les comptes rendus des prises en charge éducatives, psychologiques et psychomotrices ainsi que les comptes rendus des appels et visites médiatisées.

Examen médical d'entrée :

Dans les 48 heures maximum après son admission, l'enfant rencontre le médecin généraliste.

Celui-ci remplit une fiche de renseignements médicaux qui sera envoyée au médecin PMI. L'examen d'entrée permet de constater l'état de l'enfant à son arrivée (poids-taille ; etc...) et de déceler d'éventuelles sources d'inquiétude (coups, malnutrition, retard de croissance, vaccination non à jour...).

Au cours de son séjour à la MECS, l'enfant rencontre régulièrement le pédiatre pour les suivis obligatoires en lien avec son âge. Le pédiatre effectue les différents examens prévus dans le carnet de santé et s'assure du bon développement global de l'enfant.

Concernant les maux du quotidien, la Maison d'Enfants dispose de protocoles rédigés par le médecin généraliste sur les conduites à tenir.

A ces examens, peuvent s'ajouter les consultations et suivis : orthophoniste, ophtalmologiste, orthoptiste, neuro-pédiatre, ORL, urologue, dentiste, etc...

Lors des rendez-vous médicaux, l'enfant est accompagné par une auxiliaire de puériculture référente assurant une présence rassurante auprès de l'enfant (explications,

dédramatisation, etc...).

Le carnet de santé est renseigné après chaque consultation ou examen garantissant ainsi la traçabilité et la continuité du suivi de santé.

Un compte rendu est fait dans un classeur « suivi médical ».

Examen médical de sortie :

Il est réalisé par le médecin généraliste et fait le bilan de l'état de la santé de l'enfant avant sa sortie.

Bilans et suivis paramédicaux internes à la structure

Le bilan psychologique et le bilan psychomoteur sont systématisés à chaque admission d'enfant.

Le bilan psychologique

Un bilan psychologique est une photographie du « fonctionnement » de l'enfant à un moment donné de son parcours. C'est un outil précieux pour mieux comprendre et accompagner l'enfant dans ses compétences et ses difficultés.

Le psychologue a pour cela différents outils à sa disposition (tests psychologiques et psychométriques adaptés à la petite enfance, jeux, dessin...).

Le but de cet examen psychologique est double :

- il permet de rassurer les parents, le référent, et l'équipe de la MECS sur le bon développement neurologique et psychomoteur de l'enfant.
- il peut mettre en évidence un décalage des acquisitions psychomotrices, associé ou non à des signes neurologiques. Le dépistage d'anomalies du développement cérébral au plus tôt dans la vie de l'enfant permet une prise en charge précoce de l'enfant et de sa famille.

Il est important de comprendre la nature, la gravité et le sens des difficultés actuelles de l'enfant et d'évaluer leur poids dans l'équilibre psychologique général.

Le bilan permet de repérer avec précision où en est l'enfant à la fois sur le plan de son fonctionnement intellectuel et de son fonctionnement affectif, mais aussi quel a été l'impact éventuel de son vécu antérieur au placement sur son développement.

Le bilan se déroule sur plusieurs temps :

- un temps d'observation clinique du comportement de l'enfant en groupe, en relation avec les adultes et les autres enfants
- des temps d'observation en individuel avec le psychologue, de passation de tests (Brunet-Lézine, WPPSI-III) et de jeux libres.
- des temps de présence ponctuels du psychologue lors de moments du quotidien de l'enfant qui permettent à ce dernier de se familiariser avec l'adulte qu'il connaît peu.

Les principales étapes du développement sont repérées dans le temps (par exemple, sourire-réponse à 2 mois, tenue assise sans appui à 7 mois, marche à 12 mois...).

Faire un bilan, c'est explorer comment l'enfant :

- se développe
- pense le monde qui l'entoure
- se repère dans sa famille et son entourage
- se situe face aux apprentissages, comment il les restitue, comment il mémorise
- mobilise ses capacités d'attention, quelles stratégies il met en œuvre, quels sont ses points forts, ses points faibles
- gère son stress, quels sont les facteurs émotionnels qui entravent ses capacités d'apprendre
- est structurée sa personnalité, peut-on repérer des troubles psychologiques qui viennent perturber son développement ou ses apprentissages
- se développe sa personnalité, comment il franchit les étapes nécessaires à la structuration de la personnalité.

L'analyse des résultats du bilan donne des indications précises sur le type d'aide ou de prise en charge à mettre en place au sein de la MECS (prise en charge en psychomotricité, ateliers éducatifs ciblés sur le langage, la motricité globale ou fine..., prise en charge psychologique). Il peut recommander d'autres bilans (psychomoteur, orthophonique, avis neuro-pédiatrique...).

Le bilan psychomoteur

Avant toute prise en charge, le psychomotricien réalise un bilan dans le but d'évaluer les compétences psychomotrices de l'enfant. Le bilan évalue les domaines de développement psychomoteur suivants :

- Tonus,
- Latéralité,
- Développement postural,
- Equilibre statique et dynamique,
- Coordination dynamique globale,
- Motricité fine et préhension,
- Graphisme,
- Praxies d'habillage,
- Schéma corporel
- Structuration spatiale,
- Structuration temporelle,
- Attention et concentration,
- ...

Le bilan peut se réaliser sous différentes formes selon l'âge de l'enfant, son niveau et ses capacités d'attention et de compréhension : observation dans le groupe autour des repas et des temps de jeux, observation de la motricité spontanée, passation de tests ou d'épreuves standardisés...

Les tests psychomoteurs standardisés utilisés à la MECS sont les suivants :

- Brunet-Lézine pour les enfants de 0 à 30 mois,
- Vaivre-Douret pour les enfants de 0 à 12 mois, et de 13 à 48 mois.

Cette évaluation permet de comprendre comment l'enfant maîtrise son corps et s'organise dans son environnement.

Le bilan permet de déterminer si l'enfant aura besoin ou non d'une prise en charge par la suite, et également de mettre en place le projet thérapeutique.

La prise en charge en psychomotricité

Les séances de psychomotricité se déroulent le plus souvent au sein de « la grande salle de jeux », où se trouve un choix de matériel varié (tapis, cerceaux, ballons, jeux d'équilibre, pâte à modeler, puzzles, perles...)

Les séances peuvent être individuelles ou collectives, si les projets personnalisés de deux enfants présentent les mêmes objectifs de prise en charge.

La prise en charge se fait au rythme d'une séance par semaine, et dure en général ½ heure.

Le psychomotricien utilise divers supports pour la prise en soins en psychomotricité : le jeu, les parcours, les activités de motricité fine, des stimulations sensori-motrice, relaxation...

La prise en soins peut être à visée préventive, de stimulation sensorielle, ou rééducative.

4.3.2.2 L'accompagnement éducatif

L'âge des enfants accueillis (de la naissance à 6 ans) est un âge sensible dans le développement de l'enfant et le maternage y a toute son importance.

L'accompagnement éducatif est mis en œuvre par l'ensemble des professionnels de la maison d'enfants : auxiliaire de puériculture, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, moniteur-éducateur, psychologue, psychomotricien, maîtresse de maison.

Chacun se doit d'avoir une posture professionnelle qui dépasse son champ de compétences premier pour répondre aux enjeux posés par l'âge des enfants accueillis.

Le savoir être relationnel et le savoir-faire professionnel sont des qualités indispensables développées au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la M.E.C.S.

Maternage et relations individualisées

Chez le très jeune enfant, il est primordial d'établir et de développer autour de l'enfant un environnement suffisamment sécurisant, cohérent, empreint de continuité dans les soins et la prise en charge quotidienne. Ce contexte va offrir à l'enfant la possibilité de se construire une sécurité intérieure affective et psychologique. Cette sécurité interne lui permettra de développer sa faculté de penser, d'imaginer, de se représenter le monde.

Le maternage existe sous différentes dimensions : affective et relationnelle, éducative, technique, matérielle. Il existe dans les échanges affectifs individualisés de l'enfant avec l'adulte, dans les soins quotidiens (change, repas, bain, etc.), dans les aménagements du temps et de l'espace pour l'enfant...

Les soins de maternage incluent non seulement les soins corporels que l'enfant va recevoir mais aussi toutes les attitudes, les paroles qui les accompagnent. La qualité du nursing et le plaisir de l'enfant dans la relation avec l'adulte va l'aider à grandir, à s'ouvrir sur l'extérieur mais aussi dans sa relation à ses pairs et aux autres adultes.

L'enfant va construire son identité personnelle et son appartenance familiale au travers du maternage, de la permanence des soins et de tout le discours qui va entourer l'enfant dans son quotidien.

Progressivement, l'équipe vise ainsi à aider l'enfant dans son développement psychoaffectif individuel, social et familial. Ce faisant, elle lui garantit l'évolution la plus favorable possible, la découverte de lui-même et du monde qui l'entoure.

Construction de relations stables et sécurisantes

Les repères établis au sein de l'unité de vie et dans la vie quotidienne vont permettre à l'enfant, en présence de l'adulte, de faire ses propres expériences et découvertes.

Il est primordial d'assurer la stabilité des séquences quotidiennes d'accompagnement afin qu'il existe une permanence et une continuité des soins de maternage. Des temps de relation individualisée sont offerts à chaque enfant et les différents professionnels veillent à l'harmonisation et à la cohérence de leurs actions.

Le travail des repères dans le temps est donc constant : le jeune enfant n'a pas d'emblée la notion du temps. Il la construit durant les premières années de sa vie, au fil des expériences relationnelles qu'il aura avec la figure parentale. C'est au travers des rythmes de présence et d'absence du parent ou de la personne significative pour l'enfant qu'il va trouver le « sentiment continu d'exister ».

C'est pourquoi l'existence d'une continuité dans la succession des temps de prise en charge de l'enfant avec le respect de son rythme et de ses besoins est nécessaire (toilette, change, bain, repas, coucher, activités corporelles, ludiques, pédagogiques et éducatives, éveil musical et à la lecture...)

De même, le déroulement de la journée doit être expliqué à l'enfant pour qu'il puisse progressivement se représenter et mémoriser les événements de la journée (école, visite des parents...). Des supports visuels (calendrier ludique, pictogrammes) sont présents dans l'unité de vie pour lui permettre de se construire une meilleure représentation des différentes étapes de sa journée.

Les professionnels aident l'enfant à acquérir des repères dans l'espace. Une attention particulière est apportée à l'aménagement des locaux et des espaces collectifs de façon à ce qu'ils soient bien identifiés par l'enfant et qu'ils constituent des repères fixes (cuisine, salle du repas, salle d'activités...). Cet aménagement est effectué dans le souci de préserver l'intimité de l'enfant et pensé à dimension humaine avec des espaces chaleureux.

Le travail des repères dans l'espace se fait aussi en symbolisant l'espace personnel et individuel de chaque enfant (son lit, sa chaise, son espace de rangement...) par son prénom associé à une couleur, une forme, son initiale ou autre, permettant à l'enfant de faire le lien rapidement entre le symbole et son prénom.

Les activités éducatives et pédagogiques

Ces activités sont mises en place pour l'éveil et la curiosité du tout petit. Il s'agit d'accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur global, de favoriser l'expression de ses potentialités et de découvrir différents supports ludiques, pédagogiques.

Elles ont aussi pour objectifs d'aider l'enfant:

- dans le développement langagier.
- dans l'apprentissage de comportements sociaux tels que les règles, les interdits, les lois, les obligations, le respect des autres, des objets...
- dans l'apprentissage de l'autonomie de vie quotidienne.

Au travers de ces activités éducatives et pédagogiques, les professionnels observent le comportement de l'enfant, évaluent ses capacités, ses difficultés éventuelles et ses progrès.

Ces différents supports amènent parfois l'enfant à extérioriser son vécu et les professionnels à une meilleure appréhension de la situation et pour affiner le projet de l'enfant.

Des ateliers sont mis en place quotidiennement par les professionnels selon un planning d'actions éducatives et définies en équipe pluridisciplinaire dans le projet personnalisé de l'enfant. Ce planning est porté à la connaissance de l'équipe pluridisciplinaire par voie d'affichage. Les ateliers éducatifs sont menés en individuel ou en petit groupe (avec deux à trois enfants) dans un souci de bien être et de respect de l'enfant.

La proposition des activités, des temps de jeux libres et des sorties, s'adapte aux capacités, aux besoins repérés et à l'âge de l'enfant.

Différents ateliers sont organisés pour :

- Développer le langage et l'expression orale par la lecture de livres, de contes, de comptines, grâce à l'éveil musical, aux jeux de société (petits chevaux, dominos, lotos, memories...), à l'évocation de la météo, aux jeux sonores, aux marionnettes...
- Favoriser l'éveil sensoriel avec l'utilisation de livres et de jouets tactiles, sonores et visuels
- Travailler la préhension fine, la dextérité manuelle, la latéralisation avec de la peinture aux bouchons, à l'eau, gouache, pinceaux, doigts, encastrements, puzzles, emboîtement, le graphisme (coloriage, dessin libre), les algorithmes, pâte à modeler, pâte à sel, manipulation semoule, pâtes, maïzena ..., jeux d'eau.
- Enrichir l'imaginaire et la créativité de l'enfant :
 - o par les jeux symboliques : garage, ferme, dinette, poupées, déguisements
 - o par les jeux libres pour laisser libre cours à sa spontanéité, l'envie de faire par soi-même : tapis de jeux, tableau d'exploration
- Développer la motricité de l'ensemble du corps par des parcours moteur, trottinette, tricycle, toboggan, vélos, balançoires, tracteurs, piscine
- Travailler la socialisation et la découverte de l'environnement extérieur grâce à des promenades en forêt, à la plage, dans les magasins, visite d'une ferme, de serres, de musée, participation à des fêtes locales...
- Renforcer l'estime de soi par le biais de temps individuels de bien-être et de détente grâce à des séances de massage dans un espace adapté.
- Respecter les consignes, réinvestir son corps, se détendre dans le cadre de l'activité piscine.

Les ateliers éducatifs sont menés en individuel avec les éducateurs, ils sont en lien avec les problématiques et les besoins identifiés dans le projet personnalisé de l'enfant et font l'objet de comptes rendus qui alimentent les synthèses.

L'ouverture de l'enfant vers l'extérieur

Il s'agit ici de permettre à l'enfant de créer des liens à l'extérieur de l'établissement. Lorsque l'enfant a établi des relations suffisamment stables et confiantes avec les adultes au sein de la maison d'enfants, lorsqu'il s'est forgé un « sentiment continu d'exister », il lui est possible d'investir un autre monde.

Une fois les besoins de l'enfant repérés en termes de socialisation, une ouverture vers l'extérieur va s'engager par la fréquentation de nouveaux lieux comme la bibliothèque, la ludothèque, la piscine, etc. Progressivement et parallèlement, l'enfant découvre la crèche, la halte-garderie, le centre de loisirs et les clubs sportifs, les séjours à la ferme, les rencontres inter établissements.

L'enfant enrichit son environnement relationnel, développe son autonomie personnelle et l'acquisition de savoirs grâce à l'école.

La scolarité est adaptée en fonction du projet personnalisé. Ce fonctionnement ne le met pas en difficulté dans un contexte de placement déjà compliqué.

Afin d'organiser au mieux les échanges avec les enseignants et la directrice, deux référents écoles sont identifiés dans l'équipe. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des enseignants.

Les parents sont associés aux différentes décisions devant être prises dans le cadre de la scolarité et sont invités aux rencontres scolaires (équipe de suivi scolaire). Ils sont sollicités pour la signature de documents ou autorisations (sorties pédagogiques, photos de classe...).

La ferme :

Les séjours à la ferme offrent à l'enfant la possibilité de découvrir et de se familiariser avec les animaux, de quitter le collectif et vivre au rythme d'une famille, d'assurer la continuité d'un lien qu'il pourra conserver à son départ de la MECS.

Les séjours à la ferme sont proposés en réunion de synthèse durant laquelle est élaboré le projet personnalisé de l'enfant. Un échange est ensuite organisé en concertation avec les parents qui signent une autorisation à chaque séjour.

Le Centre de Loisir Sans Hébergement (CLSH) :

La proposition d'inscrire un enfant au CLSH est prise en équipe lors de réunion de synthèse durant lesquelles est élaboré les projets personnalisés. Cela est ensuite soumis aux parents lors d'une concertation. L'accord et la signature de ces derniers sont nécessaires pour l'inscription.

Le rythme est adapté en fonction des enfants.

Des points sont faits avec les animateurs du centre à chaque fin de journée afin d'échanger autour du comportement de l'enfant.

La structure multi-accueil:

L'accueil de l'enfant en structure multi-accueil est proposé en réunion de synthèse durant laquelle est élaboré le projet personnalisé de l'enfant. Nous en échangeons ensuite en concertation avec les parents. Ce sont les parents qui signent les documents permettant l'inscription de leur enfant.

Afin de favoriser l'accueil de l'enfant en halte-garderie, des temps d'adaptation ont lieu avec un professionnel de la maison d'enfants au sein de la halte-garderie. Ceci permet à l'enfant de se familiariser progressivement avec ce nouvel environnement.

Les clubs et associations sportives :

Ces inscriptions dans les clubs ou associations sportives contribuent à la socialisation des enfants. Cela leur permet de découvrir d'autres règles de vie, d'expérimenter une activité

sportive ou un loisir de façon régulière, parfois en extérieur, où ils peuvent rencontrer des enfants et adultes dans un contexte différent. Les enfants peuvent ainsi être inscrits en club de danse, de football,...

L'accompagnement au quotidien par l'ensemble des professionnels est anticipé dans un tableau « activités et prises en charge éducatives » hebdomadaire affiché dans l'unité de vie avec les rendez-vous médicaux, para médicaux et les visites parentales.

L'ensemble de l'organisation interne de l'offre de service et des prestations fait l'objet de notes d'entrée, d'évolution et de séjour. Ces notes reprennent l'évolution de l'enfant. Y sont inscrits tous les examens médicaux, les observations effectuées sur les temps de vie quotidienne (repas, sommeil, hygiène de vie, propreté), les observations éducatives (observations générales, relations avec les adultes, relations avec les autres enfants, activités, sorties extérieures, scolarité, relations familiales), les bilans psychologiques, les bilans psychomoteurs. Peut y être intégré tout autre bilan effectué par des professionnels extérieurs participant à la prise en charge de l'enfant (orthophoniste par exemple).

4.3.3 L'accompagnement familial

L'équipe de la MECS est impliquée dans l'accueil des parents et dans l'accompagnement des relations familiales. Ainsi, elle étaye et soutient la parentalité dès le début du placement et pendant sa durée. Une aide aux familles est proposée dans la prise en charge de leur enfant.

Cet accompagnement est nécessaire compte-tenu du cadre légal (loi 2002-2 et loi de mars 2007) mais il l'est aussi au regard du très jeune âge des enfants accueillis.

Au-delà des missions qui nous sont confiées, il nous paraît indispensable de soutenir la fonction parentale, d'accompagner le maintien du lien dans la perspective d'un retour dans sa famille.

Le soutien à la fonction parentale

La MECS favorise la place des parents sans les juger, en tenant compte du cadre posé par les référents ou par le juge des enfants. Le soutien à la fonction parentale est assuré grâce à :

- ✗ Un dialogue permanent avec les parents.
- ✗ Leur participation à la prise en charge de l'enfant, à la construction de son projet et aux décisions le concernant (échanges sur la vie de l'enfant au quotidien, les rendez-vous médicaux, la scolarisation...).
- ✗ Des visites à la MECS, des visites avec sorties ou des hébergements au

domicile accordés par le juge des enfants et négociés au cours de l'admission. Ceux-ci sont alors l'occasion de les faire participer à la vie quotidienne de leur enfant (bains, jeux, repas...) et de bénéficier d'une écoute et d'une aide psychologique ponctuelle.

- ✕ Des appels téléphoniques, courriers, photos, cahier de « liaison »
- ✕ Leurs participations à diverses animations, à des rencontres thématiques..., à chaque concertation
- ✕ La préparation des visites lorsqu'un parent est incarcéré ou qu'une mère est à la maternité.

L'accompagnement des parents dans l'établissement nécessite attention et disponibilité tout en se situant dans le « faire-avec » les parents pour observer, évaluer la nature des relations, le comportement de l'enfant et l'investissement des parents.

Les observations recueillies servent à affiner la mise en œuvre des relations parents enfants (augmentation ou non du rythme des visites, des hébergements....)

L'accompagnement des parents

Le repérage des compétences éducatives dans les relations parents/enfant nous amène à leur proposer un étayage dans des situations liées au quotidien pouvant les mettre en difficultés (bain, repas, jeux, sorties...).

Il offre aux parents la possibilité de partager des temps privilégiés dans l'accompagnement de leur enfant. C'est l'occasion de créer ou de renouer des liens, une relation ludique et affective et de bénéficier du soutien de l'équipe pluridisciplinaire.

Cet accompagnement s'effectue dans un espace dédié sur site (avec coin repas, coin change et espace de jeux).

Mise en place des rencontres enfant/parents :

Qu'il s'agisse d'accueil provisoire, d'accueil d'urgence ou de placement judiciaire, des rencontres enfant/parents sont organisées. Ces visites sont soit médiatisées soit en lieu neutre. Elles se déroulent à la MECS, à la MDS ou dans un lieu d'accueil enfant/parents. Elles permettent de construire et/ou maintenir le lien parents-enfants.

Les visites à la MECS s'organisent autour du quotidien de l'enfant : bains, biberons, jeux, préparation de repas, maternage... Le professionnel présent accompagne les parents dans ces gestes du quotidien. Ceci permet le repérage des compétences parentales dans les

relations parents/enfant et d'apporter l'étayage nécessaire à la compréhension et la réalisation de ces actions.

Les visites médiatisées.

Elles ne peuvent s'exercer en dehors de la présence d'un tiers. Celui-ci, présent dans le « faire-avec » les parents, les accompagne durant toute la visite.

Au regard d'une pathologie grave d'un parent ou lorsque la relation avec l'enfant est très perturbée, cette médiatisation est importante pour accompagner et favoriser les échanges entre les parents et leur enfant. Ces rencontres, avec la présence d'un tiers, vont permettre :

- ☞ A l'enfant d'être soutenu et protégé face aux difficultés parentales
- ☞ Aux parents d'être repositionnés dans leur rôle et fonction, d'être sensibilisés à la réalité de leur enfant.

L'ensemble de la démarche aboutit à une évaluation des compétences parentales faisant l'objet d'écrits consignés dans le dossier de l'enfant.

Limitées dans le temps, ces visites s'organisent autour du quotidien de l'enfant : bains, biberons, jeux...

Les visites en lieu neutre à la MECS:

Il s'agit de visites non-médiatisées. Le tiers initie le déroulement de la visite : accueil, temps de séparation. Il reste à disposition pour répondre aux questions des parents, proposer des activités,...

Ces temps de visites permettent aux professionnels de réaliser des observations sur les compétences parentales afin d'affiner au mieux le projet familial.

La préparation à la sortie

Plusieurs solutions de sorties de la MECS sont possibles :

A partir d'une décision du juge, par le biais d'une main levée de placement et en fonction du projet personnalisé, l'enfant retourne vivre dans sa famille ou chez un tiers digne de confiance ou encore faire l'objet d'une procédure d'adoption.

En fonction du projet personnalisé et en concertation avec les RSE, une orientation chez une assistante familiale ou dans un autre établissement est envisagée.

Afin de concrétiser le projet de vie, un planning de préparation est proposé aux personnes destinées à accueillir l'enfant de telle sorte que ce dernier vive sereinement cette

nouvelle situation. Il reprend les différents temps du quotidien de l'enfant pour organiser cette transition.

Ainsi, le planning reprend les temps de jeux, de goûter, de bain, de sorties sur l'extérieur, de sorties à la journée dans son nouveau lieu d'accueil puis les temps d'hébergement progressifs.

Afin de respecter au mieux le rythme de chacun des enfants, ce planning d'adaptation peut soit être rallongé soit écourté en fonction des observations réalisées.

4.4 Les moyens matériels

❖ Les locaux mutualisés MECS / DAP

- Une cuisine centrale,
- Une salle à manger,
- Une salle de réunion. Cette pièce contient également une bibliothèque pour enfants et les documentations professionnelles,
- Une salle de psychomotricité utilisée également pour les visites parentales DAP / MECS,
- Une salle de bains « espace bien être »
- Un espace cuisine destinés aux visites des familles,
- Un bureau pour la psychologue et de la psychomotricienne

- Deux salons d'accueil pour les visites avec fauteuils, tables, coin bébé, placard rangements matériels,
- Un espace pour les représentants des personnels,
- Une zone administrative avec les différents bureaux (direction, secrétariat, Un lieu d'archivage)

❖ Les locaux de la MECS

Les locaux sont adaptés à l'accueil de jeunes enfants. L'intérêt de ces locaux est d'offrir un cadre à dimension familiale, sécurisant et contenant pour l'enfant et où chacun trouve ses repères.

- 5 chambres avec des placards de rangement, étagères : les professionnels font en sorte que chacun des enfants puisse personnaliser son espace avec ses effets personnels, photos,
- Une salle à manger avec une kitchenette pour permettre de réchauffer les repas, d'organiser des activités culinaires ou éducatives (gâteaux, crêpes...),
- Un espace bébé,
- Deux salles de bains (table de changes, baignoire, casiers de rangements, armoire à pharmacie),
- Des sanitaires,
- Une salle de jeux où sont aménagés différents espaces de jeux tels que le coin poupées, le coin garage... Ces espaces sont indispensables et permettent à l'adulte d'observer l'enfant dans des temps de jeux libres,
- 1 salle d'activité comprenant des jeux, du matériel éducatif pour les prises en charge en individuel ou en petits groupes.
- 1 salon d'accueil pour les visites avec fauteuils, tables, coin jeux

Viennent s'ajouter une pièce de rangement indispensable au stockage du matériel nécessaire à l'accueil des jeunes enfants, des locaux techniques et des vestiaires pour le personnel.

Les enfants peuvent également aller jouer dans le jardin ou sur la terrasse annexée à la salle à manger où sont disposés des jeux adaptés aux jeunes enfants (toboggan, balançoire...).

L'établissement dispose de deux véhicules pour toutes les activités extérieures.

Fiche action n°2 : Ecriture une procédure d'accès au bâtiment pour le contrôle des entrées et des sorties.

Fiche action n°3 : Projet de reconstruction du bâtiment sur le site actuel.

4.5 Ancrage des activités sur le territoire

4.5.1. Les partenariats liés aux missions

Nos premiers interlocuteurs et partenaires dans le cadre de l'accueil des enfants sur l'établissement sont :

- **Le procureur de la république**, il peut décider en urgence du placement d'un enfant dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire d'urgence. Charge au juge des enfants de prendre le relais de la situation dans les quinze jours suivant la mise en place de cette procédure.
- **Le T.G.I. et en particulier les Juges des enfants**, qui prennent la décision de confier l'enfant au conseil départemental. Ils s'appuient sur les écrits professionnels durant toute la durée de l'accueil de l'enfant.
- **Le Conseil Départemental**, par le biais des maisons du département solidarité (service social local, service socio-éducatif, PMI et assistantes familiales). Les référents sociaux éducatifs sont nos interlocuteurs dans le déroulé du placement de l'enfant. Ils participent aux réunions de concertation avec les professionnels de la MECS durant lesquelles sont évoqués les objectifs du projet personnalisé de l'enfant accueilli.
- **Les services TISF :**
Certaines familles bénéficient des services de travailleuses familiales (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale) au sein de leur domicile. Cette intervention leur permet d'être soutenues dans la gestion du quotidien (la relation à leur enfant, l'entretien du domicile, etc...). Elles informent les travailleurs sociaux de leurs observations au sein du domicile familial.

Afin de permettre un échange régulier et constructif, les TISF sont conviées aux réunions de concertation.

- **L'Education Nationale:**

La scolarisation des enfants à l'école communale de Baincthun nous amène à entretenir des relations quotidiennes avec le corps enseignant.

Des points trimestriels sont faits avec la directrice et les enseignants de l'école. Des points informels sont également effectués régulièrement à la sortie des classes durant lesquels les professionnels de la maison d'enfants peuvent échanger avec les enseignants quant à l'évolution de l'enfant dans ses apprentissages et dans son comportement.

L'équipe pluridisciplinaire participe également aux réunions de l'Equipe de Suivi de Scolarité pour les enfants bénéficiant d'une Auxiliaire de Vie Scolaire.

- **Les Assistantes familiales :**

Dans le cadre de l'accompagnement à la réorientation de l'enfant en famille d'accueil, l'équipe éducative accorde une attention particulière aux relations entretenues avec les assistantes familiales. Des temps d'échanges sont organisés. Un calendrier d'adaptation est mis en place et réajusté en fonction des besoins de l'enfant de la famille d'accueil. Les assistants familiaux sont guidés par l'équipe de la MECS pour accompagner l'enfant dans cette transition.

- **Le CAMPS et les CMP :**

L'établissement entretient une étroite collaboration avec ces structures qui permettent d'apporter une complémentarité, une expertise et un suivi médical afin d'améliorer l'accompagnement des enfants.

- **Les lieux de placement :(Ferme équestre de Morbecque, village S.O.S., Maison des Enfants de la Cote d'Opale, etc..)**

- **Les différents dispositifs (AEMO, DMAD-DARF,UEMO*,...)**

- **La commune de Baincthun**

Ce partenariat s'exprime essentiellement par :

- L'inscription d'enfants à la cantine et au CLSH,
- L'intervention ponctuelle des services techniques,
- Le prêt de salle pour des manifestations institutionnelles

4.5.2. L'ouverture sur les ressources locales

L'établissement est pleinement inscrit dans le territoire du Boulonnais et ouvert à son environnement. L'équipe pluridisciplinaire s'appuie donc sur les ressources locales offertes.

Cette inscription revêt plusieurs aspects, certains étant évoqués dans le chapitre ci-dessus, d'autres relevant du fonctionnement de l'établissement et du quotidien de l'enfant sont également présents. Ainsi, on pourra citer :

- la participation à des activités socioculturelles, ludiques ou sportives (cinéma, musées, piscine, parc de jeux...),
- les achats dans les commerces de la commune ou des environs proches (pharmacie, optique, coiffeur, vêture, repas à l'extérieur, ingrédients pour atelier culinaire),
- L'intervention de prestataires extérieurs pour l'entretien général des bâtiments et des espaces verts.
- Le recours à des professionnels de santé libéraux du territoire : ostéopathe, orthophoniste, kinésithérapeute, dentiste
- La prise en charge médicale des enfants par un médecin généraliste via une convention.

Enfin, les professionnels s'appuient également sur le territoire pour travailler la socialisation au travers d'activités extérieures. En effet, au travers des balades en bord de mer ou sur les bords de Liane, le territoire est un vivier permettant aux enfants de découvrir le monde extérieur et de s'ouvrir aux autres.



Projet

d'établissement
2016/2020



CHAPITRE 5

Les principes d'intervention

Chapitre 5. Les principes d'intervention

5.1 Le positionnement éthique

Les principes fondateurs de l'établissement concernant les pratiques professionnelles s'appuient tout d'abord sur la Charte Associative.

Celle-ci privilégie l'aide et l'accompagnement de l'utilisateur dans son projet de vie et sa citoyenneté. Elle s'appuie sur des valeurs éthiques fondamentales qui sont le développement de l'autonomie, le respect des droits et des devoirs de l'utilisateur, de la liberté individuelle, du respect des différences, la solidarité.

Le positionnement théorique de l'équipe de La Forestière est éclectique et ne se limite pas à une seule approche.

Chaque professionnel construit une représentation particulière de la personne et de sa compétence professionnelle selon son champ d'intervention voire sa spécialité (sa tâche, son métier, sa fonction...). Les professionnels peuvent être ainsi fortement empreints de leur formation initiale.

Dans un souci de transdisciplinarité, l'équipe s'appuie sur un savoir qui parcourt diverses disciplines sans se soucier des frontières entre l'éducatif et le psychologique ou entre les différentes approches théoriques (systémique, psychanalytique, développementale, etc).

Le secret professionnel

Tout salarié travaillant à la MECS est tenu de ne pas divulguer en dehors de l'établissement, les informations dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de son activité professionnelle, concernant la vie personnelle et la situation familiale des enfants confiés à la MECS.

Les professionnels sont appelés à partager et à échanger des informations dans un esprit de complémentarité de leurs interventions. C'est d'ailleurs généralement l'équipe ou le service qui est dépositaire de la mission et dans ce cas, le secret est partagé entre les membres de l'équipe ou de l'institution.

5.2 Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

Dans un souci de pertinence et d'efficacité du projet d'établissement, de la prise en charge des enfants et afin d'apporter des réponses toujours plus adaptées à leur accueil et à l'accompagnement de leur famille, l'équipe est engagée dans une démarche d'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles comme repris au chapitre 2.1.

Dans le cadre de sa mission auprès des enfants mais également dans l'accompagnement qu'elle propose aux parents, les professionnels de la maison d'enfants s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles éditées par l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements sociaux et services médico-sociaux.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations, des pistes qui permettent aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et de mettre en œuvre la démarche d'évaluation interne.

Les fondements des pratiques professionnelles de la M.EC.S. s'appuient sur la déclaration universelle des droits de l'enfant et sur la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

5.3 La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité et la bientraitance

Dès 2003, l'association Cazin-Perrochaud s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité auprès des personnes accueillies.

Ainsi, tous les établissements et services de l'Association sont entrés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. La MECS s'attache plus particulièrement à :

- la pertinence et l'efficacité du projet d'établissement
- la prise en charge des enfants
- des réponses toujours plus adaptées à l'accueil des usagers et de leur famille,

5.3.1 La démarche d'amélioration continue de la qualité

La démarche qualité répond à une obligation pour les établissements sociaux et médico-sociaux d'évaluer leurs activités et leurs prestations. Il s'agit d'un processus d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies et du fonctionnement de l'établissement.

La démarche qualité vise à :

- Garantir une amélioration continue de la qualité due aux usagers
- Assurer un accompagnement adapté aux besoins des usagers
- Permettre une expression des besoins de l'utilisateur
- Prévenir les risques de maltraitance institutionnelle
- Pérenniser la démarche de progrès engagée

Organisation et acteurs de la démarche qualité:

L'établissement dispose d'un référent qualité dont les missions sont décrites dans une fiche récapitulative annexée à la fiche de poste.

➤ Les instances :

Un comité de pilotage associatif se réunit deux fois par an (en juin et décembre) au siège de l'association et rassemble :

- L'administrateur référent
- La direction associative
- Le référent qualité associatif
- Les directions d'établissements et services
- Les référents qualité des établissements

Ce comité de pilotage a pour objectif de réaliser un point d'étape sur l'avancée des plans d'actions établis dans le cadre de l'évaluation interne. L'association s'assure également de la bonne conduite de la démarche au vue des échéances fixées.

Les comptes rendus sont répertoriés sous format papier ou numérique au siège de l'Association.

Le comité qualité est un groupe de travail présent dans l'établissement, il se réunit au minimum une fois tous les 2 mois.

Il est composé :

- Des référents qualité de la structure
- Du responsable de l'établissement (autant que possible)
- Du référent qualité associatif
- D'un membre de l'équipe selon le thème abordé

Les missions du COQUAL sont de :

- Formaliser et valider le déroulement de la DACQ
- Fixer les échéances
- Mettre en place des outils nécessaires pour aider les professionnels dans les actions à réaliser
- Evaluer et valider les actions
- Communiquer auprès du personnel sur les actions et la démarche
- Recenser les documents et s'assurer de l'optimisation du système documentaire
- Veiller à l'application des procédures

Les comptes rendus sont répertoriés dans un classeur spécifique au secrétariat de La Forestière.

➤ Le système documentaire :

La Forestière possède des classeurs « qualité » qui regroupent les différentes procédures, protocoles à destination des professionnels.

Il existe différents classeurs selon 4 thèmes : Usager, Environnement, Projet et Organisation.

La loi 2002-2 prévoit qu'il soit procédé à l'évaluation de la qualité des prestations fournies par le service.

5.3.2 Evaluation interne et évaluation externe

En référence aux recommandations de l'ANESM, l'évaluation dans le secteur a pour fondement :

- Une production de connaissances et d'analyse ;
- Une interrogation liée à la mise en œuvre d'une action et de sa pertinence dans un contexte donné ;
- Une démarche de diagnostic partagé et la construction d'un cadre de référence spécifique à l'évaluation.

Chaque établissement ou service doit mettre en place les modalités qui faciliteront :

- Une évaluation interne des activités et prestations avec communication des résultats aux autorités compétentes ;
- Une évaluation externe pratiquée par un organisme habilité.

Les évaluations internes reposent sur la démarche d'amélioration continue la qualité.

Chaque année, le rapport d'activité des établissements et services retracera l'état d'avancée des plans d'actions issus des évaluations internes et externes.

Au sein de la MECS, il existe différents outils, méthodes et procédures :

Des outils à destination des enfants et de leurs familles

- Le document individuel de prise en charge ou le contrat de séjour avec tous les indicateurs d'élaboration et de suivi du projet de l'enfant
- Les grilles d'observations comportementales et de l'évolution de l'enfant dans sa globalité
- La grille d'évaluation des compétences parentales
- Le livret d'accueil
- Le règlement de fonctionnement
- Les enquêtes de satisfaction

Des outils à destination des salariés :

- Les cahiers de transmissions ~~vie quotidienne et éducatif~~
- Les fiches de poste
- Les entretiens
- Le livret d'accueil
- Le règlement intérieur
- Les différentes procédures
- La formation continue : compte tenu de l'évolution des orientations de travail de la maison d'enfants, une politique de formation continue est mise en place pour adapter les compétences professionnelles aux nouvelles orientations.

5.3.3 Promotion de la bientraitance

Les professionnels de la MECS sont très attachés à la notion de bientraitance dans l'exercice de leurs missions et s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, à savoir :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.
- Une manière d'être professionnel au-delà d'une série d'actes.
- Une valorisation de l'expression des usagers et de leurs familles.
- Un aller-retour permanent entre penser et agir grâce à un ajustement continu des postures professionnelles face aux situations rencontrées.

Pour ce faire, un référent bientraitance anime cette démarche, le référent bientraitance possède une fiche mission.

Les réunions d'équipes mensuelles permettent d'échanger sur différentes thématiques en lien avec les situations des enfants accueillis au sein de la MECS.

A l'issue de ces rencontres, une adaptation des pratiques professionnelles est actée dans les comptes rendus. En fonction de la situation, il peut être envisagé la création d'outils éducatifs et la sollicitation de partenaires pour aider à mieux prendre en charge des enfants.

Les professionnels sont force de proposition afin de trouver les thèmes qui y sont abordés.

De plus, au niveau associatif, des groupes de travail ayant pour but de réaliser une procédure associative quant à la promotion de la bientraitance ont été organisés.



Projet

d'établissement
2016/2020

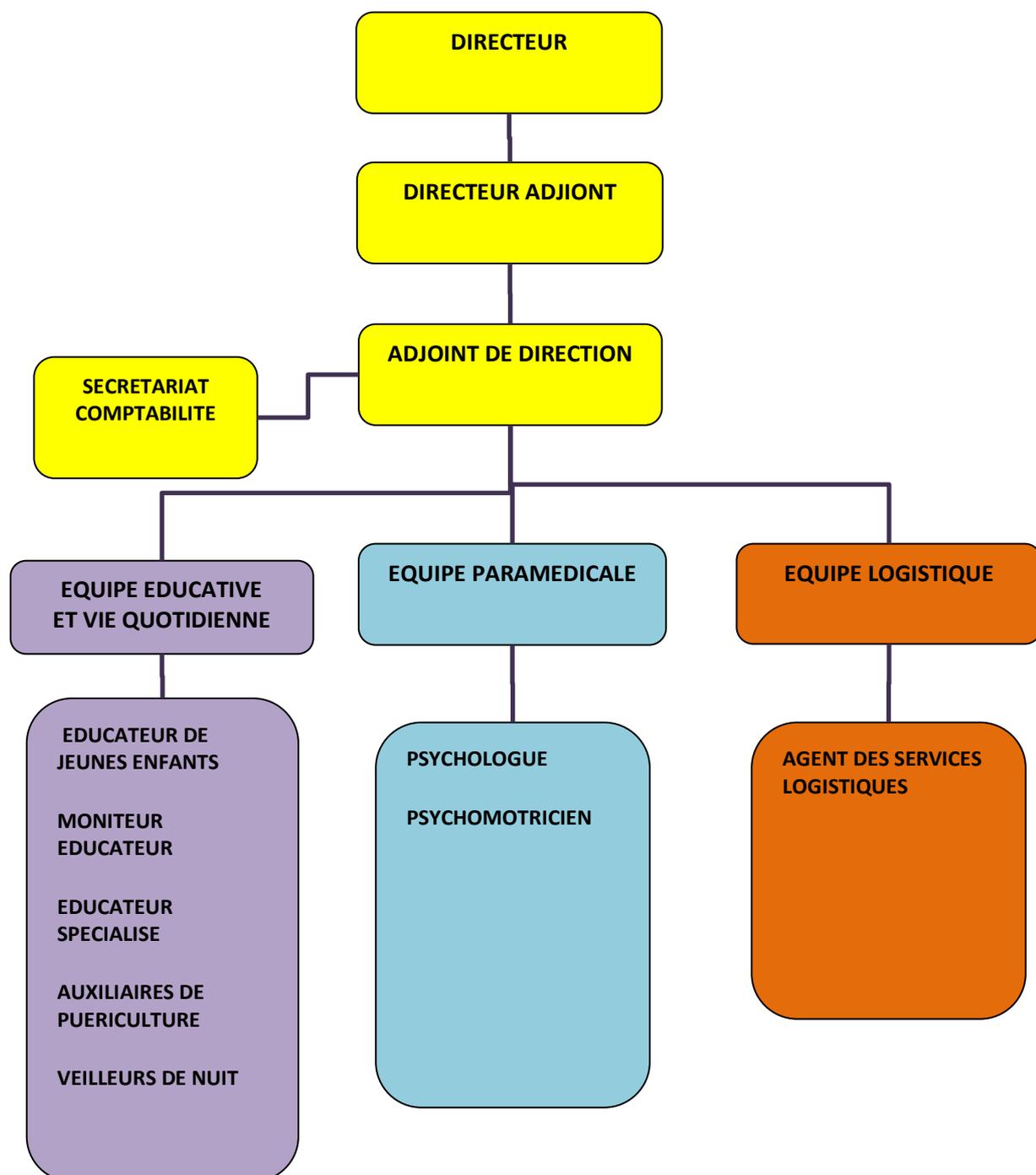
CHAPITRE 6

Les professionnels et les compétences



Chapitre 6. Les professionnels et les compétences

6.1 L'organigramme



6.2 Les fonctions et délégations

Le Directeur du Département Social a reçu délégation du Directeur Général de l'Association pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement placé sous sa responsabilité.

Une feuille de délégation en fixe les contours et limites.

Les délégations données au Directeur du Département Social font l'objet d'une évaluation annuelle.

Schéma d'organisation du Département Social

Le schéma d'organisation du Département Social est un document qui reprend la cartographie des interventions de de l'ensemble des professionnels.

Le document a été rédigé en 2017 à l'arrivée de l'adjoint de direction et reprend les fonctions de directeur et d'adjoint de direction.

6.3 Les compétences et qualifications mobilisées

L'équipe d'accompagnement est pilotée par l'adjoint de direction placée sous l'autorité du directeur du département social de l'association. Elle est donc sous son autorité directe, dans le plus strict respect de la discrétion, du secret professionnel et des règles éthiques (respect de l'autre, regard positif...). Chacun agit dans un cadre précis, avec une mission explicite et a l'obligation de lui en rendre compte régulièrement.

L'équipe est composée de personnel éducatif, d'accompagnement à la vie quotidienne, paramédical, logistique et administratif (cf. Organigramme annexé).

Direction

Le personnel d'encadrement qui se compose du directeur d'établissement, de la directrice adjointe et de l'adjointe de direction.

L'équipe de direction est garant du projet d'établissement, du projet éducatif et des projets individuels des enfants accueillis, de la bonne application des lois et des réglementations. Il est responsable de la gestion administrative, financière, humaine, relationnelle et de la sécurité physique et morale.

Le personnel administratif

Il se compose d'une secrétaire comptable. Elle est la collaboratrice directe du directeur et de l'adjointe de direction d'établissement, en lien avec la comptable du siège de l'association. Elle est chargée d'assurer le secrétariat et de les assister dans la gestion et l'organisation administrative.

Le personnel éducatif et de vie quotidienne

Le personnel éducatif et de vie quotidienne est engagé :

- dans l'évaluation des acquis de l'enfant
- dans une réponse aux besoins de l'enfant
- dans l'éveil de l'enfant à l'environnement
- dans le suivi quotidien, éducatif, médical ou para-médical des enfants
- dans la mise en œuvre des relations parents-enfants, dans l'accompagnement des familles sur site et dans le dispositif d'accompagnement à la parentalité.

➤ **Le personnel éducatif**

Il est actuellement composé d'un éducateur spécialisé, d'un moniteur éducateur et d'un éducateur en activités physiques adaptées. Ensemble, ils mettent en place des activités éducatives et sportives qui répondent aux besoins des enfants identifiés dans les projets personnalisés. Ils organisent également des activités extérieures afin de favoriser l'ouverture des enfants sur leur territoire.

En outre, l'équipe éducative accompagne également les parents dans leurs relations avec leurs enfants et dans l'exercice de leur parentalité lors des visites dans l'établissement.

➤ **Le personnel de vie quotidienne**

Il se compose de 4 auxiliaires de puériculture et d'un agent de soin. Elles contribuent au développement de l'enfant en menant des actions d'éveil, d'éducation et de stimulations. Elles sont garantes du suivi de santé et chargées de veiller au bien-être des enfants.

En outre, l'équipe vie quotidienne accompagne également les parents dans leurs relations avec leurs enfants et dans l'exercice de leur parentalité lors des visites dans l'établissement.

➤ **Le personnel de nuit**

Il se compose de 3 agents de soin de nuit. En soirée et la nuit, elles apportent aux enfants une présence sécurisante et rassurante, source d'apaisement pour eux.

Elles assurent la continuité de prise en charge en liaison avec les équipes de jour.

Par leur connaissance du développement psycho-affectif du jeune enfant et de ses besoins, elles veillent à la sécurité et au bien-être des enfants et interviennent à différents moments de la nuit.

Elles prennent en charge par ailleurs un certain nombre de tâches liées à l'entretien courant de l'unité de vie, du matériel, des biberons, et du linge des enfants.

➤ **Un psychologue**

Le psychologue conçoit, pour une prise en charge globale de la cellule familiale, des actions préventives et curatives au plan individuel et/ou familial.

Il est garant, pendant la durée du placement de :

- ✘ L'attention portée au développement psychique de l'enfant, à son évolution

psychologique

✘ L'élaboration des projets de soutien à la fonction parentale dans le cadre de l'accompagnement des parents.

Concernant le lien familial, il s'assure que la relation parents-enfant mise en place soit structurante et préserve ainsi l'intérêt de l'enfant.

Il participe à chaque fois que cela est possible aux différentes réunions concernant l'enfant et sa famille (synthèses, concertations au sein de l'établissement ou à l'extérieur avec les différents partenaires)

Il partage, lorsque cela s'avère nécessaire, l'évaluation psychologique de l'enfant avec des services extérieurs (notamment les services sociaux) ainsi qu'avec l'école, s'il existe un projet de scolarisation.

➤ Un psychomotricien

Le psychomotricien est un professionnel de la santé qui intervient dans le dépistage, la prévention et le traitement des troubles psychomoteurs. C'est un professionnel paramédical, il intervient sur prescription médicale. Il a pour rôle d'aider l'enfant à prendre conscience de son corps, et ainsi à mieux le maîtriser.

Pour chaque enfant entrant à la MECS, le psychomotricien réalise un bilan psychomoteur, qui montre la nécessité ou non d'une prise en charge.

Il est chargé de l'évaluation du développement psychomoteur de l'enfant et de son évolution qu'il consigne dans des bilans intermédiaires et dans un bilan de fin de prise en charge.

Son rôle est, non seulement, de prendre en charge l'enfant individuellement ou en groupe, mais aussi, d'aider l'équipe dans la mise en place de réponses aux carences de développement éventuelles observées (y compris dans l'aménagement des espaces de l'unité de vie).

Le projet thérapeutique en psychomotricité fait partie du projet personnalisé de l'enfant, et se fait en étroite collaboration avec les autres professionnels.

Le psychomotricien participe aux synthèses ayant lieu au sein de la MECS, ce qui permet de mettre en place un projet cohérent pour chaque enfant.

Il peut participer également aux réunions avec les autres partenaires (école, pédopsychiatrie...).

➤ **Le personnel logistique**

Il se compose de 2 maitresses de maison chargées pour l'essentiel de leur mission de l'entretien courant des locaux. Elles respectent la législation en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène.

Elles renforcent l'équipe éducative dans la gestion du quotidien.

6.4 La dynamique de travail en équipe

Une équipe pluridisciplinaire

Elle est composée de différents professionnels formés à l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille. Elle est garante du respect de l'enfant dans sa globalité et de l'élaboration du projet personnalisé.

Sa spécificité est d'offrir un plateau technique complet dédié à la petite enfance en complément des autres dispositifs existant sur le territoire. Par leurs compétences spécifiques, les professionnels répondent aux différentes problématiques rencontrées lors de l'accueil de l'enfant.

Le travail d'équipe autour du projet de l'enfant

Chacun a une mission directe ou indirecte auprès de l'enfant, participe à son développement, sa construction psychique, au maintien ou au rétablissement de sa santé, à son bien être dans l'accueil ainsi qu'à l'accompagnement des relations entre l'enfant et sa famille.

Ce travail s'effectue grâce à la formation qu'ont reçu les intervenants, et grâce aux espaces de dialogue et de communication existants.

Afin d'agir en toute complémentarité, d'articuler et de réguler le travail de chacun, pour adapter la prise en charge de chaque enfant, diverses instances existent au sein de la MECS :

➤ **Des réunions :**

- ✚ Réunions de synthèse où sont mis en place, réfléchis et évalués les projets personnalisés des enfants
- ✚ Réunions hebdomadaires de fonctionnement où les différents événements de la semaine s'organisent, où les actions auprès des enfants et des familles se coordonnent,
- ✚ Réunions d'équipe mensuelles avec échanges autour des pratiques professionnelles afin d'améliorer l'accompagnement des enfants.

➤ **Des concertations régulières** avec les différents partenaires sociaux, la famille et la MECS permettent :

- ✚ De faire le point sur la situation de l'enfant et de ses parents,
- ✚ D'évaluer les compétences de la famille,

- ✚ D'élaborer de nouveaux objectifs de travail, voire un autre projet (une décision d'orientation) et les formaliser dans un avenant du DIPEC ou du contrat de séjour.

Le recueil et la réunion d'informations au sujet de l'enfant et de sa famille sont effectués de façon systématique et régulière avec l'aide des services de la Direction de l'Enfance et de la Famille ou de l'Action Educative en Milieu Ouvert, ce qui permet une évaluation de l'enfant et de l'ensemble de la dynamique familiale plus aisée. Ce recueil s'effectue soit par une transmission orale (dès la pré-admission ou lors de communications téléphoniques) soit par une transmission écrite (au travers des notes d'évolution ou des différents rapports).

Les outils de communication :

- Le cahier de bord : Le cahier de bord est consulté par l'ensemble des membres du personnel et chacun doit écrire pour transmettre les informations en s'identifiant. Le cahier de bord est un outil de transmission et d'information tenu au quotidien. Il est régulièrement archivé. C'est un support couvrant 24h00 de données. Il comporte une rubrique consacrée à la journée et une à la nuit.

Le cahier de bord est renseigné pour y indiquer :

Les rendez-vous du jour (visite, réunion, bilan, présentation de situation...),

Les consignes,

L'effectif présent,

Les faits marquants de manière succincte au profit d'un développement dans le dossier de l'enfant,

Les appels téléphoniques,

Le déroulement de la nuit...

Le cahier de bord ne se substitue pas au dossier de l'utilisateur mais il sert à l'abonder.

- Le classeur suivi de santé constitué de :
 - Un tableau de suivi des vaccinations obligatoires
 - Un tableau de suivi des visites médicales obligatoires
 - Les CR médicaux
 - Les traitements administrés et les ordonnances
 - Le suivi de la courbe staturo-pondérale
- Le classeur de l'enfant constitué de :
 - Les CR des prises en charge éducatives, paramédicales
 - Les CR des appels téléphoniques et des visites avec la famille, la famille d'accueil

- Les CR des contacts avec les référents sociaux-éducatifs
 - Les CR des audiences
 - Les objectifs, les actions identifiées pour le projet personnalisé.
- Les dossiers des usagers
- Les décisions administratives et judiciaires (les autorisations, les ordonnances de placement)
 - Le dossier administratif
 - Le dossier de scolarité
 - Le dossier médical et paramédical
- L'agenda
- L'agenda reprend les rendez-vous prévus, les réunions de synthèse et de concertation et les visites parentales. C'est un outil de planification.
- Le Tableau hebdomadaire
- Ce tableau reprend l'ensemble des rendez-vous devant être assurés par les professionnels de la maison d'enfants ainsi que les thèmes des ateliers organisés sur la semaine.
- Il reprend également certaines informations générales, telles que le nom des personnes d'astreinte, les diverses réunions...
- Tableaux d'affichages
- Ces tableaux sont présents à l'entrée du service. L'un affiche les plannings du personnel et les comptes rendus de diverses réunions. L'autre affiche les notes d'informations de la direction au personnel et les diverses recommandations / réglementations / Charte.
- Tableau d'actions éducatives et paramédicales
- Ce tableau reprend les différentes prises en charge fixées lors de la réunion de synthèse à savoir ateliers éducatifs, psychomotricité, orthophonie et psychologie. Il s'agit d'un outil d'information visuel à destination des professionnels reprenant les objectifs des projets individualisés et les supports utilisés.

6.5 L'interdisciplinarité

6.5.1 Le partage de la référence au sein de la M.E.C.S.

Cette interdisciplinarité se retrouve dans le **partage de la référence** de la situation de l'enfant. Un éducateur, une auxiliaire de puériculture sont nommés référents de l'enfant. Dans un souci de continuité, une surveillante de nuit est associée à ce binôme.

Les référents de l'enfant l'accompagnent dans toutes les étapes du placement. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la famille et des intervenants extérieurs.

Plusieurs missions leur incombent selon leurs champs de compétences :

- Organiser l'accueil et ses formalités
- Assurer la présence aux audiences, aux différentes concertations ou réunions de synthèse concernant l'enfant ainsi que la rédaction des notes d'entrée, d'évolution ou de séjour
- Avoir une connaissance plus fine de la situation de l'enfant
- Favoriser son intégration
- Permettre à l'enfant d'exister en tant que sujet à part entière au sein du groupe
- Etre garant du projet personnalisé et du suivi quotidien et global de l'enfant (suivi médical, scolaire, achats de vêtements, hygiène...)
- Proposer voire initier les objectifs et les moyens à mettre en œuvre

L'interdisciplinarité permet d'avoir un regard croisé sur l'accompagnement à mener auprès des enfants.

6.5.2 La mutualisation des compétences M.E.C.S. / D.A.P.

Les locaux de la MECS et du DAP sont mutualisés afin d'offrir des espaces de vie supplémentaires aux enfants.

Les compétences pluridisciplinaires sont mutualisées afin d'améliorer l'accompagnement des enfants.

Fiche action n°4 : Formaliser les temps d'intervention des professionnels sur la MECS et le DAP.

6.6 Le soutien aux professionnels

6.6.1 Supervision

La supervision s'inscrit dans la prévention des risques psychosociaux. C'est un espace offert au salarié afin qu'il puisse réfléchir sur ce qu'il met en jeu en tant que professionnel dans sa pratique quotidienne auprès des usagers.

Cet espace, à partir d'une pratique quotidienne, capitalise l'expérience en la reliant à des concepts théoriques.

Un autre objectif de la supervision est de développer la capacité des membres de l'équipe à échanger, à se questionner, à réfléchir sur leur pratique professionnelle.

Elle peut prévenir des situations potentielles ou avérées de souffrance grâce à la possibilité laissée au professionnel d'exprimer son vécu. C'est également un espace ressource essentiel quand l'équipe doit faire face à des événements difficiles.

Elle se veut contributive de l'amélioration de la qualité de vie des enfants accueillis mais également de la qualité de vie au travail.

6.6.2 Réunions avec les représentants du personnel

L'expression des salariés participe à la qualité de vie au travail. Elle peut être individuelle ou collective et participe au dialogue social tant au sein de l'Association que de l'établissement.

Pour ce faire, il existe une instance représentative du personnel (délégués du personnel) qui se réunit mensuellement avec la direction de l'établissement afin de transmettre les revendications des salariés, mais aussi pour transmettre des informations sur la vie de l'établissement (comptes administratifs, budgets prévisionnels, plan de formation, congés payés, etc.).

Cette instance est également en charge des questions relatives à la santé et à la sécurité des salariés.

6.6.3 Expression collective des salariés

Elle existe sous différentes formes : participation des salariés aux groupes de travail, aux comités de pilotage, à des réunions d'organisation du travail. Cette expression collective a pour objet de définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail et l'organisation de l'activité des professionnels au sein de l'établissement.

6.6.4 Expression individuelle des salariés

Elle se retrouve dans divers entretiens :

- Professionnels bisannuels
- De milieu de carrière
- De fin de carrière
- De reprise après une absence de longue durée quel qu'en soit le motif

- De milieu de période d'essai
- De fin de période d'essai

Chaque salarié peut aussi, à tout moment, solliciter un entretien avec la direction de l'établissement.

6.6.5 Charte de la qualité de vie au travail

L'Association tient à réaffirmer son attachement à une qualité de vie au travail en :

- En réaffirmant leur attachement à la charte de la qualité de vie au travail (voir en annexe)
- En affichant leur volonté de négocier un accord d'entreprise sur la qualité de vie au travail des salariés au sein de l'Association Cazin- Perrochaud.

En promouvant la qualité de vie au travail l'Association souhaite tout d'abord :

En affichant l'attention qu'elle porte sur :

- o Les relations sociales et de travail
- o La santé au travail
- o L'environnement physique de travail
- o L'organisation du travail
- o Le développement professionnel
- o Le contenu du travail
- o La conciliation vie professionnelle et vie privée
- o Le respect de l'égalité professionnelle
- o Le partage de l'information

En poursuivant le travail engagé sur la prévention des risques professionnels dont les risques psycho-sociaux.

6.6.6 La sécurité des biens et des personnes

L'établissement respecte ses obligations liées à la sécurité des biens et des personnes.

- **Politique de sécurité à l'égard des enfants**
 - Poignées de porte hors de portée des enfants
 - Interrupteurs et prises protégés
 - Stockage des produits dangereux en dehors du lieu de vie de l'enfant
 - Mobilier adapté à la petite enfance
 - Jeux et matériels éducatifs respectant les normes de sécurité en vigueur
 - Produits d'hygiène spécifiques à la petite enfance
 - Acquisition d'un véhicule 9 places équipé de sièges enfants adaptés
 - Sécurisation du parc de jeux extérieurs
 - Acquisition de jeux extérieurs aux normes

- Création d'un parking permettant de garer le véhicule 9 places de manière sécurisée
- Acquisition de sièges ISOFIX
- Remplacement de blocs portes et blocs tiroirs

- **Politique de gestion des risques**
 - Élaboration d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et mise en place d'un registre des incidents, des accidents de travail

- **Formation incendie, premiers secours**

Elle est instaurée dans les orientations du plan de formation

- **Mise en place de règles de sécurité**
 - Respect de la réglementation
 - Plan évacuation, consignes de sécurité incendie, POII
 - Passage de la commission de sécurité
 - Règles d'hygiène et de sécurité alimentaire
 - Plan vigipirate
 - Registre des entrées et sorties

- **Prévention des risques climatiques**
 - Plan canicule

L'établissement est engagé dans une démarche de qualité de vie au travail avec la mise en place d'un Comité de pilotage associatif, la nomination de référents Qualité de Vie au Travail et la mise en œuvre d'un plan d'actions.

6.7 Le travail en réseau

La maison d'enfants s'inscrit dans le travail en réseau afin d'apporter un soutien à l'enfant et à la parentalité.

Le travail en réseau vise à répondre à la complexité des problématiques éducatives et sociales.

L'établissement peut être amené à contacter différents partenaires pour assurer et coordonner un suivi et permettre d'entreprendre des démarches conjointes.

Le partenariat est un dispositif de travail entre plusieurs services et/ou institutions qui définissent un objectif commun en direction du bénéficiaire et/ou de sa famille.

Afin d'atteindre cet objectif partagé, chacun en coordination, met en œuvre les moyens et outils spécifiques à son champ d'intervention.

Il peut être différencié le partenariat institutionnel avec les obligations réciproques et complémentaire mais tout aussi important le partenariat de situation.

L'ensemble de ces partenaires a été développé dans le chapitre 4.5.1.

Partenariat institutionnel

Le Conseil Départemental avec l'équipe de l'Aide Sociale à l'Enfance

L'équipe pluridisciplinaire entretient des relations régulières avec les équipes des Maisons Départementales de la Solidarité (responsable, adjoint, référent) du département, afin de construire le Projet personnalisé de l'enfant en tenant compte des attentes de ces derniers.

L'établissement s'engage :

- à adresser des notes d'évolution ou de séjour concernant l'enfant et sa famille aux référents de l'ASE
- à répondre aux invitations pour les projets éducatifs individualisés
- à participer aux réunions organisées par les référents de l'ASE garant du projet de l'enfant.

Le ministère de la justice via le T.G.I

L'établissement répond aux convocations des Juges pour Enfants après avoir adressé au référent socio-éducatif de l'ASE une note d'évolution avant les audiences.

L'éducation nationale avec l'école maternelle et primaire de BAINCTHUN

Les référents éducatifs de l'enfant rencontrent régulièrement les instituteurs et participent aux ESS.

Fiche action n°5 : Réaliser une enquête de perception des partenaires sur notre travail en partenariat.

6.8 L'évaluation et l'évolution des pratiques

6.8.1 Entretien professionnel

Bisannuel, cet entretien permet au salarié et à la direction d'échanger sur les perspectives d'évolution professionnelle, sur la fiche de poste, sur les missions de chacun et les actions réalisées.

Cet entretien, planifié et préparé tant par le salarié que par la direction, permet de faire le point sur le travail réalisé et à réaliser, sur les objectifs à atteindre pour améliorer la prise en charge de l'enfant et de sa famille.

Enfin, cet entretien s'inscrit dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que dans la démarche d'amélioration continue de la qualité.

6.8.2 La formation professionnelle

Elle s'inscrit dans les orientations associatives reprises par le Directeur dans le plan de formation de l'établissement.

La formation est un outil indispensable à l'amélioration des pratiques professionnelles et au développement des connaissances théoriques du salarié.

Elle permet au salarié d'acquérir une qualification, une reconnaissance de ses compétences professionnelles au sein de son équipe et de l'établissement. Le salarié peut, en se formant, faire évoluer ses compétences et être acteur de son évolution professionnelle.

La formation peut être individuelle ou collective, à la demande du salarié ou de l'employeur, en fonction des besoins de l'établissement ou des besoins du professionnel pour améliorer sa pratique et son professionnalisme.

Les formations collectives au sein de l'établissement permettent de fédérer l'équipe autour d'un même thème, de partager les expériences professionnelles.

6.8.3 Evaluation interne et évaluation externe

Au travers des évaluations internes et externes, la DACQ contribue à l'amélioration des pratiques professionnelles car elles sollicitent la réflexion, la prise de recul, et le débat au sein de l'équipe pluridisciplinaire.



Projet

d'établissement
2016/2020



CHAPITRE 7

Les objectifs d'évolution et de développement

Chapitre 7. Les objectifs d'évolution et de développement

7.1 Les pistes d'amélioration

L'évolution du public accueilli

L'étude de la population accueillie à la MECS La Forestière (cf. chapitre 3) montre une tendance à l'allongement de la durée des placements et à l'augmentation des situations complexes.

Concernant le Dispositif d'Accueil d'Urgence, la tendance repérée concerne la motivation de la demande qui trouve plus fréquemment son origine dans la mise à mal du fonctionnement de la famille d'accueil.

Si ces remarques interrogent les dispositifs d'accueil privilégiant le maintien au domicile familial ou en famille d'accueil, l'équipe est également interpellée dans ses pratiques notamment face à la gestion des situations complexes.

Un travail est engagé sur le soutien apporté à l'équipe :

- Mise en place de l'analyse des pratiques,
- Optimisation de l'organisation du travail,
- Développement du partenariat avec des établissements spécialisés (CAMPS, CMP,)
- Coopération inter établissements associatifs
- Partenariat avec d'autres MECS

S'adapter aux évolutions des politiques et aux nouveaux dispositifs publics dans le champ de la protection de l'Enfance comme :

- Proposer une place d'accueil d'urgence supplémentaire
- S'inscrire dans un projet DMAD/DARF pour les tout-petits
- Mener une réflexion sur l'accueil des situations complexes

En s'appuyant sur le plateau technique offert par le Dispositif d'Accompagnement à la Parentalité, l'équipe pluridisciplinaire de la Maison d'Enfants et leur expertise reconnue.

7.2 Les actions à mettre en place

Les plans d'action du projet d'établissement

Fiche action n°1	Mieux appréhender la gestion des situations complexes en lien avec l'évolution du public.
Fiche action n°2	Projet de reconstruction sur site.
Fiche action n°3	Ecriture d'une procédure d'accès au bâtiment pour le contrôle des entrées et des sorties.
Fiche action n°4	Formalisation du temps d'intervention des professionnels sur la MECS et le DAP.
Fiche action n°5	Connaître l'avis de nos partenaires sur notre travail en partenariat.

Programmation des préconisations de l'évaluation interne 2018

ACTIONS	Thème	Ref	Origine	Pilote	Echéancier
Mettre à jour le règlement de fonctionnement en précisant les conduites à tenir en cas d'absence injustifiée d'un enfant	USAGERS	U1-12	EI 2018	Adjoint de direction	2019
Mettre en place des bracelets d'identification des enfants lors de sorties extérieures	USAGERS	U11-2	EI 2018	Adjoint de direction	2019
Définir le prochain projet de reconstruction en tenant compte des normes accessibilité	ORGANISATION	E2-4 et OR1-1	EI 2018	Direction générale	
Rédiger une procédure sur la gestion du linge	ORGANISATION	OR1-6	EI 2018	Adjoint de direction	2019

Programmation des préconisations de l'évaluation bientraitance 2018

ACTIONS	Thème	Ref	Origine	Pilote	Echéancier
Porter à la connaissance des professionnels, des familles le PE, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et leurs évolutions.	ORGANISATION		EB 2018	COQUAL	2019
Recueillir l'expression collective des usagers	USAGER		EB 2018	Adjointe de direction	2019
Réaliser un ordre du jour pour les instances participatives	USAGER		EB 2018	Adjointe de direction	2019
Prendre en compte la parole des parents dans l'élaboration des projets personnalisés	USAGER		EB 2018	Adjointe de direction	2019

CONCLUSION

La démarche de réécriture du projet d'établissement de la Maison d'Enfants « La Forestière » a été rendue possible par la mise en place d'un comité de pilotage.

Elle s'est voulue participative et transversale comme en atteste la composition du comité. De nombreuses réunions ont été mises en place pour aboutir aujourd'hui à la production ce document.

Ce projet d'établissement sera un socle de référence pour l'équipe pluridisciplinaire pour les cinq années à venir.

Que soient remerciés pour leur implication dans ce travail :

- L'équipe pluridisciplinaire de la Maison d'Enfants
- Les administrateurs de l'Association Cazin-Perrochaud
- Le Directeur de l'Association
- La responsable ASE de la MDS de Boulogne
- Le référent qualité associatif de l'Association

Evelyne DUROT
Directrice par intérim de la MECS

Ont participé et qu'ils en soient remerciés

Que toutes les personnes qui ont contribué à l'actualisation de ce projet soient remerciées : les professionnels, les familles et les administrateurs.

La rédaction de ce projet d'établissement s'est appuyée sur un Comité de Pilotage composé de professionnels et de représentants des usagers quand cela était possible.

Réuni régulièrement il a suivi le déroulement de l'élaboration de ce projet.

Étaient membres du Comité de Pilotage :

- Monsieur PEDRONI Francis
- Madame DUVIEUXBOURG Danièle
- Monsieur NANINCK Éric
- Madame DUROT Evelyne
- Madame LORTHIOIR Séverine
- Madame GILLET Véronique
- Monsieur DESSAINT Benoit
- Madame WOILLEZ Céline
- Monsieur SIMSOVIC David

Le document élaboré a été ensuite soumis à un Comité de Lecture composé de :

- Monsieur BERTRAND Régis
- Monsieur CONDETTE Bruno
- Monsieur GUERIN Denis
- Monsieur NANINCK Éric
- Monsieur VASSEUR Benjamin
- Madame DUROT Evelyne
- Madame DUTERTRE Isabelle

Etabli pour une durée de cinq ans, ce projet d'établissement a été validé par le Conseil d'Administration de l'Association Cazin-Perrochaud le 25 mai 2016.

ANNEXES

Les fiches action

La fiche missions du référent qualité

La fiche missions du référent bienveillance

Charte de la qualité de vie au travail

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 – 2020

FICHE ACTION N° 1

OBJECTIFS	Mieux appréhender la gestion des situations complexes en lien avec l'évolution du public.
GROUPE PROJET	Directeur / chef de service / référent bientraitance / référent qualité / psychologue.
Sous la Responsabilité de	Directeur /Adjointe de direction.
Personnes/service/organisme concernés	Équipe et usagers de l'établissement.
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les échanges avec d'autres établissements confrontés aux mêmes problématiques en collaboration avec le Conseil Départemental. - Groupe de réflexion sur les pratiques professionnelles
Echéancier	2016-2020
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réunions avec les partenaires • Actions mises en œuvre • Nombre d'interrogation émanant des professionnels et réponses apportées.
Analyse globale	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une réunion d'équipe mensuelle où sont abordés les problématiques des enfants en situation complexe. - Intervention de l'équipe mobile - Mise en place d'hébergements à la ferme - Création d'un espace bien-être - Mise en place d'un partenariat avec les CAMPS et CMP - Participation au groupe Ressources - Mise en place d'un projet ART THERAPIE

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 – 2020

FICHE ACTION N° 2

OBJECTIFS	Projet de reconstruction sur site du bâtiment.
GROUPE PROJET	Direction Générale / Directeur / Cadre technique / Conseil Départemental.
Sous la Responsabilité de	Direction Générale
Personnes/service/organisme concernés	Equipe et usagers de l'établissement.
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail pour finaliser les plans et l'agencement - Suivi du chantier
Echéancier	2018
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du permis de construire • Réalisation des travaux • Aménagement • Visite de conformité
Analyse globale	Projet abandonné

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 – 2020

FICHE ACTION N° 3

OBJECTIFS	Ecriture d'une procédure d'accès au bâtiment pour le contrôle des entrées et des sorties.
GROUPE PROJET	COQUAL
Sous la Responsabilité de	Adjoint de direction
Personnes/service/organisme concernés	Equipe et usagers de l'établissement.
Moyens à mettre en œuvre	- Mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une procédure d'accès.
Echéancier	2018
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la procédure • Application de la procédure
Analyse globale	Registre des entrées et sorties en place depuis février 2018

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 – 2020

FICHE ACTION N° 4

OBJECTIFS	Formalisation du temps d'intervention des professionnels sur la MECS et le DAP.
GROUPE PROJET	Adjoint de direction / équipe MECS & DAP.
Sous la Responsabilité de	Adjoint de direction
Personnes/service/organisme concernés	Equipe MECS / DAP
Moyens à mettre en œuvre	- Création d'un support pour relever les temps d'intervention à l'année des professionnels sur la MECS et le DAP.
Echéancier	2016 -2017
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du support d'analyse des temps d'intervention.
Analyse globale	L'équipe de la MECS n'intervient plus sur le DAP

FICHE ACTION N° 5

OBJECTIFS	Connaître l'avis de nos partenaires sur notre travail en partenariat.
GROUPE PROJET	Adjoint de direction COQUAL
Sous la Responsabilité de	Adjoint de direction
Personnes/service/organisme concernés	Partenaires / Equipe MECS
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une enquête de perception à destination des différents partenaires - Diffusion de l'enquête - Analyse des résultats
Echéancier	2017
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de l'enquête aux partenaires • Retour de l'enquête pour analyse • Mise en place d'actions en fonction du résultat
Analyse globale	<p>Réalisation d'un formulaire d'enquête pour les partenaires</p> <p>Réalisation d'un listing des partenaires concernés par l'enquête</p> <p>Enquête en cours</p>

FICHE MISSIONS DU REFERENT QUALITE

DEFINITION

Par délégation du Directeur d’Etablissement, le référent qualité a en charge la mise en œuvre, l’organisation et l’animation de la **Démarche d’Amélioration Continue de la Qualité (D.A.C.Q.)** en conformité avec la législation en cours, la politique qualité associative et la méthodologie engagée autour du référentiel en vigueur.

Savoir- faire	Savoirs / Compétences
Mise en œuvre de la D.A.C.Q.	
<p>Etre le relais entre l’encadrement et les acteurs de terrain.</p> <p>Informer, communiquer, animer, faire adhérer au projet Qualité.</p> <p>Connaître les différentes instances institutionnelles, associatives et externes.</p>	<p>S’obliger à toute démarche de formation qui peut paraître nécessaire à une bonne maîtrise de la mission.</p> <p>Faire preuve de pédagogie dans l’information, l’animation, la communication et l’adhésion au projet Qualité.</p>
Organiser les outils qualité au quotidien	
<p>Préparer et conduire les évaluations liées à la D.A.C.Q.</p> <p>Participer aux diagnostics et à la définition des plans d’action.</p> <p>Formaliser et améliorer les conduites et les pratiques.</p> <p>Rédiger des procédures, des modes opératoires.</p> <p>Gérer efficacement le système documentaire.</p> <p>Mettre en place des fiches et plans d’amélioration.</p>	<p>Faire preuve de rigueur, de méthode et d’esprit d’analyse dans la gestion des outils Qualité.</p> <p>Connaître les pratiques de terrain, et rester acteur de la vie de l’établissement.</p>
S’approprier les outils d’animation de la D.A.C.Q.	
<p>Préparer les réunions Qualité.</p> <p>Animer les groupes de travail.</p> <p>Etre garant de la circulation des informations.</p> <p>Evaluer les actions en cours et les indicateurs de performance.</p> <p>Rendre compte au comité de pilotage associatif de l’état d’avancement de la démarche qualité dans l’établissement.</p>	<p>S’obliger à une prise de recul garante d’une plus grande objectivité dans son positionnement.</p>

POINTS DE VIGILANCE

- Etre reconnu dans sa fonction, et avoir les moyens de l'exercer,
Etre force de proposition.
- Veiller à ce que chacun reste impliqué dans la D.A.C.Q.,
Percevoir la limite ente le « faire faire » et le « faire soi-même ».
- Alerter en cas de dysfonctionnement.
- Mutualiser : partager avec les autres acteurs qualité de l'Association
Savoir échanger, partager ses interrogations, ses avancées.
- S'informer régulièrement des évolutions des textes législatifs et des différentes
parutions,
Faire preuve de curiosité intellectuelle

Le Directeur d'établissement

Fait à
Le
Le Salarié

FICHE MISSIONS DU REFERENT BIENTRAITANCE

DEFINITION

Par délégation du Directeur d’Etablissement, le référent bientraitance a en charge la mise en œuvre, l’organisation et l’animation de la **PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE ET DE LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE** en conformité avec la législation en cours et la politique associative.

Savoir- faire	Savoirs / Compétences
Mise en œuvre de la politique de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance.	
<p>Etre le relais entre l’encadrement et les acteurs de terrain.</p> <p>Informers, communiquer, animer, faire adhérer aux principes de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance.</p> <p>Connaître les différentes instances institutionnelles, associatives et externes.</p> <p>Participer aux groupes de travail transversaux sur sollicitation.</p> <p>Proposer des groupes de travail sur des thématiques définies.</p>	<p>Connaître et savoir exploiter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l’ANESM.</p> <p>S’obliger à toute démarche de formation qui peut paraître nécessaire à une bonne maîtrise de la mission.</p> <p>Faire preuve de pédagogie dans l’information, l’animation, la communication et l’adhésion aux principes de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance.</p>
Organiser les outils au quotidien	
<p>Participer à la mise en place d’actions de promotion de bientraitance</p> <p>Etre force de proposition d’outils et de supports à la promotion de la bientraitance.</p> <p>Veiller à la disponibilité des outils.</p> <p>Etre garant de la circulation des informations.</p>	<p>Faire preuve de rigueur, de méthode et d’esprit d’analyse.</p> <p>Connaître les pratiques de terrain, et rester acteur de la vie de l’établissement.</p>
Animer la culture de la bientraitance	
<p>Présenter la démarche aux stagiaires et nouveaux salariés.</p> <p>Sensibiliser et former à la bientraitance.</p> <p>Participer aux comités qualité de l’établissement sur invitation.</p> <p>Participer aux évaluations des fiches d’événements indésirables et à la définition des actions correctives éventuelles.</p>	<p>S’obliger à une prise de recul garante d’une plus grande objectivité dans son positionnement.</p>

Animer les groupes de travail.	
Accompagner les professionnels dans les démarches.	

POINTS DE VIGILANCE

- Etre reconnu dans sa fonction, et avoir les moyens de l'exercer,
Etre force de proposition.
- Veiller à ce que chacun reste impliqué.
Percevoir la limite entre le « faire faire » et le « faire soi-même ».
- Alerter la direction en cas de dysfonctionnement repéré.
- Mutualiser : partager avec les autres acteurs bienveillance de l'Association
Savoir échanger, partager ses interrogations, ses avancées.
- S'informer régulièrement des évolutions des textes législatifs et des différentes parutions,
Faire preuve de curiosité intellectuelle

Le Directeur d'établissement

Fait à
Le
Le Salarié



CAZIN PERROCHAUD
association

Charte associative

Accueillir et Accompagner l'utilisateur

L'Association Cazin Perrochaud est une association laïque permettant à chacun de trouver sa place dans le respect de ses différences et pour cela elle s'astreint à :

- Assurer la protection des usagers
- Rejeter toutes formes de violence et discrimination
- Favoriser l'expression de chacun
- Concilier la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous.

L'Association dans tous les domaines de son objet social a pour objectifs de :

- Œuvrer avec bienveillance
- Agir avec cohérence
- Accomplir sa mission avec transparence dans le respect des droits de chacun
- Développer des règles de fonctionnement démocratique en tenant compte de la pluralité de ses interlocuteurs.

L'Association s'engage à :

- Développer des organisations et procédures de qualité afin d'optimiser le service rendu aux usagers
- S'inscrire dans le travail en réseau afin d'enrichir et de diversifier ses réponses
- Militer pour engager des actions innovantes et adaptées à ses missions sociales et médico-sociales
- Promouvoir des démarches partenariales dans le respect de ses philosophie, valeurs et finalités.